

2013 RAPPORT ANNUEL

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



VALTOM
Valorisons notre avenir

SOMMAIRE

Faits marquants
et chiffres clés • p. 4

Situation générale • p. 6

La prévention • p. 12

La collecte • p. 16

1. La collecte en porte à porte
2. La collecte en point d'apport volontaire
3. Le bilan des collectes

Le transfert
et le transport • p. 22

Valorisation
et traitement • p. 24

1. Prévention
2. Préparation en vue de la réutilisation
3. Recyclage
4. La valorisation matière
5. La valorisation organique
6. La valorisation énergétique
7. Le pôle multifilières de valorisation Vernéa
8. L'élimination
9. Le bilan de la valorisation et du traitement

Indicateurs financiers • p. 38

Communication • p. 40

La synthèse • p. 42

Ce document présente les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de traitement des déchets pour l'exercice 2013. Il se réfère directement aux rapports publics sur la qualité et le prix d'élimination des déchets des collectivités adhérentes au VALTOM. Les ratios à l'habitant sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 01/01/2014.

1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 44 24 24 - F. 04 73 44 24 20
www.valtom63.fr

Directeur de publication : Olivier MEZZALIRA
Photo de couverture : Vernéa
Crédits photos : VALTOM - Vernéa - Ademe - Fotolia - Echalié - Le Relais
Conception et réalisation : Service communication
Impression : l'imprimeur.com 63200 Mozac - 250 exemplaires

Imprimeur labellisé et imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. pefc-france.org



EDITO

2013 est une année charnière pour le VALTOM.

Notre syndicat a vu le jour en 1997 autour de la volonté commune de bâtir et de mettre en œuvre une politique globale de gestion des déchets ménagers pour le territoire.

L'objectif prioritaire du VALTOM était alors de créer, au travers du projet VALORDOM, des moyens de traitement et de valorisation pérennes, modulables, respectueux de l'environnement et à un coût acceptable.

Avec le lancement des chantiers des centres de transfert et la mise en service du pôle multifilières de valorisation des déchets, Vernéa, ce projet est pleinement opérationnel et l'objectif atteint.

L'aboutissement d'un tel projet est le résultat du travail et de l'engagement de femmes et d'hommes pour une gestion des déchets responsable, durable et innovante au service des usagers.

Gabriel Gay, Président du VALTOM de décembre 2008 à son décès en janvier 2013, a été l'un des principaux chefs de file du projet et de sa réussite. J'aurais aimé partager ce moment avec lui. Il nous a laissé en héritage l'exigence de l'exemplarité.

Le VALTOM a la volonté de demeurer une collectivité ambitieuse et avant-gardiste dans le domaine de la gestion des déchets ménagers autour des 3 axes forts qui définissent VALORDOM :

- La valorisation plurielle des déchets : matière, organique et énergétique ;
- Un schéma de transport compatible avec une évolution vers le rail qui permet un acheminement optimisé vers les lieux de traitement ;
- Une politique active de prévention au travers du programme Agir pour moins de déchets.

Nous avons construit des fondations solides qui nous permettent aujourd'hui d'envisager l'avenir sereinement pour répondre aux défis plus globaux d'un contexte réglementaire et sociétal en perpétuelle mutation.

Laurent BATTUT, Président du VALTOM

FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLES

LE VALTOM

11
collectivités adhérentes

659 403
habitants

539 kg/hab./an
de déchets ménagers
et assimilés produits
par habitant

355 700 t
de déchets ménagers
produits sur le territoire
du VALTOM

PREVENTION

3 613
composteurs distribués
en 2013

65
résidences compostent

21
établissements témoins

2 627
stop pub distribués

TRAITEMENT

5
installations de stockage
des déchets non dangereux

1
pôle multifilières
mis en service

5
centres de transfert
en cours de construction

2
plates-formes
de compostage

5
plates-formes
de broyage
de déchets verts

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	JUIN
<p>ADIEU GABY</p> <p>Gabriel Gay, Vice-président puis Président du VALTOM à partir de décembre 2008 nous quitte après un investissement sans faille au sein du syndicat.</p>	<p>LE NOUVEAU VALTOM</p> <p>Les nouveaux statuts du VALTOM ont été adoptés et ont abouti à une nouvelle représentativité territoriale. 40 délégués, contre 28 auparavant, siègent désormais à l'assemblée délibérante.</p>	<p>ORGANICITÉ EN ACTION</p> <p>La commune d'Aulnat, la Communauté de Communes du Langeadois et celle du Pays d'Ambert sont les 3 territoires pilotes accompagnés par le VALTOM pour dire OUI au compostage, OUI au jardinage au naturel et STOP au gaspillage alimentaire.</p>	<p>UNE NOUVELLE GOUVERNANCE</p> <p>Jusqu'à-là Vice-président, Laurent BATTUT devient Président du VALTOM. 5 Vice-présidents l'assistent dans cette tâche.</p> <p>Olivier Mezzalira prend ses fonctions de nouveau directeur du VALTOM.</p>	<p>LES TRAVAUX COMMENCENT</p> <p>Progressivement, la construction de 2 nouveaux centres de transfert démarre à Saint-Diéry et Saint-Ours-les-Roches.</p>
<p>JUILLET</p> <p>LES TRAVAUX CONTINUENT</p> <p>La construction de 2 autres centres de transfert démarre à Courpière et Ambert.</p>	<p>AOÛT</p> <p>DÉMÉNAGEMENT</p> <p>Les bureaux du VALTOM sont désormais installés sur le site Vernéa et la 1ère tonne de déchets est accueillie sur le site.</p>	<p>SEPTEMBRE</p> <p>TESTS SUR LE PÔLE VERNÉA</p> <p>L'installation entre progressivement en activité et la 1ère tonne de déchets est incinérée.</p>	<p>NOVEMBRE</p> <p>VERNÉA EN EXPLOITATION</p> <p>La mise en service industrielle du pôle est réussie.</p> <p>Avec les premiers kilowatts produits, les déchets sont désormais valorisés en électricité.</p>	<p>DECEMBRE</p> <p>VISITE OFFICIELLE</p> <p>Le 13 décembre, le Préfet et les élus locaux ont été conviés à marquer officiellement le démarrage du pôle.</p>



EN CHIFFRES

11
collectivités
sur le Puy-de-Dôme
et le nord de la Haute-loire

544
communes

659 403
habitants

40
élus délégués au sein
du comité syndical

1
Président

5
vice-présidents

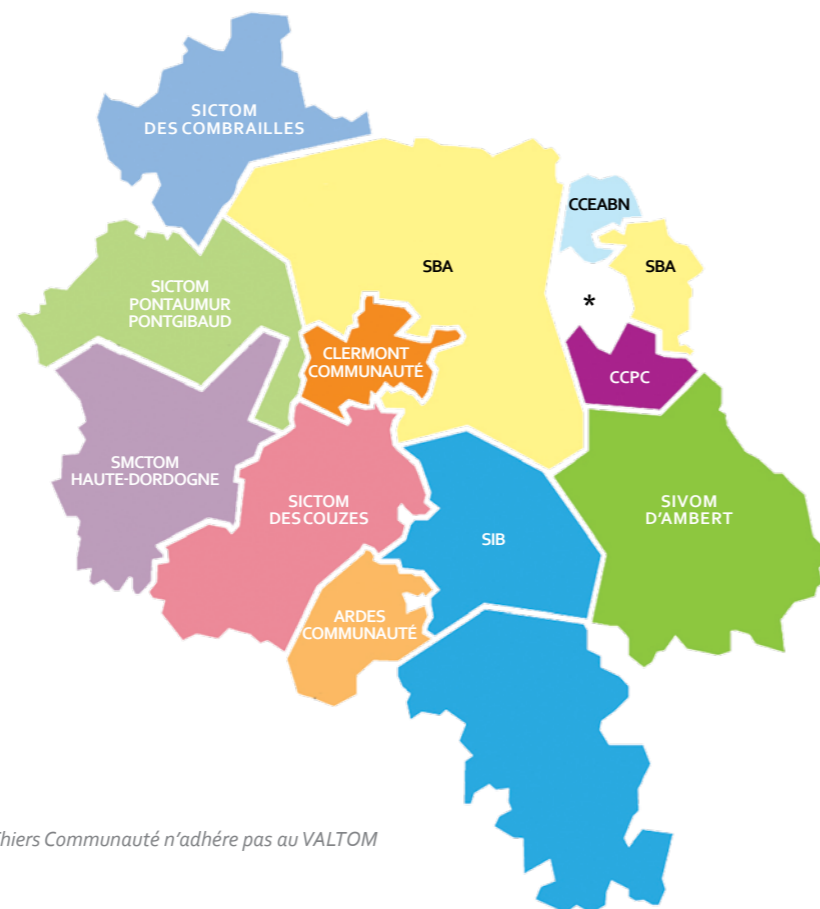
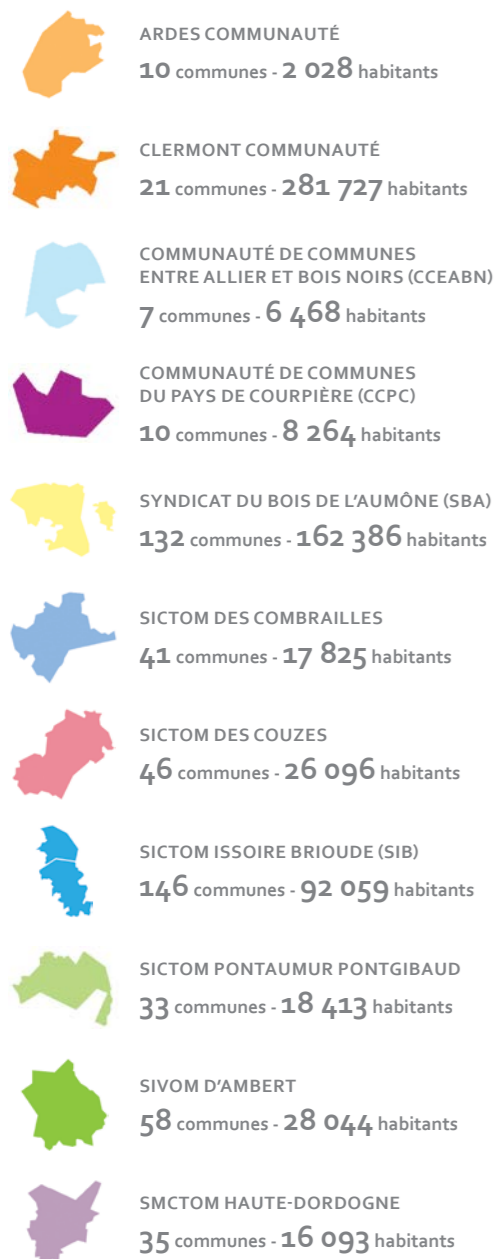
SITUATION GÉNÉRALE

Le VALTOM, syndicat mixte départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en oeuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Celle-ci est cohérente avec le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Puy-de-Dôme, arrêté le 20 mars 1995 et révisé le 4 juillet 2002.

Les compétences exercées par le VALTOM depuis l'adoption de ces nouveaux statuts le 21 février 2013 concernent la prévention, le transfert, le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les collectivités adhérentes au VALTOM (communauté d'agglomération, communautés de communes ou syndicats) ont la responsabilité de la gestion des collectes et des déchèteries (haut de quai + évacuation déchets) ainsi que du financement de l'ensemble du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.



6

7

L'ORGANISATION

Président du VALTOM : M. Laurent BATTUT
1er vice-président : M. Jean-Claude JACOB
2ème vice-présidente : Mme Claire LEMPEREUR
3ème vice-président : M. Jean-Claude MOLINIER
4ème vice-président : M. Claude MASSEBOEUF
5ème vice-président : M. Gérard BETENFELD

Depuis l'assemblée générale du 18 avril 2013, ce sont 40 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes qui constituent le comité syndical, et non plus 28. Chaque collectivité est désormais représentée par 2 à 14 délégués selon sa population.

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Ardes Communauté 4 place Jean Garnier 63420 Ardes sur Couze	M. Bernard VEISSIERE M. Jean-Jacques DELLUS	M. Robert CHAMPEIX M. Jean-François GOUZEZEC
Clermont Communauté 64-66 avenue de l'Union Soviétique BP 231 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1	M. Gérard BETENFELD M. Alain BARDOT M. Didier LAVILLE Mme Danielle DEMOURGUES M. Alain LAFFONT M. Roland LABRANDINE M. Eric EGLI M. Olivier ARNAL Mme Marie-José DELAHAYE M. Marcel ALEDO M. Hervé PRONONCE M. Yves REVERSEAU M. Thierry BISSIRIEX M. Jacques LANOIR	M. René VINZIO Mme Sandrine BERGEROT-RAYNAL M. Hervé MANTELET M. Roger GARDES M. Bruno SLAMA M. Jacques FONTAINE M. Jean-Baptiste AMBLARD M. Michel BERNON M. Jean-Marc MORVAN M. Lucien VRAY M. Gérard CHABRIDON Mme Odile VIGNAL M. Jean-Pierre IMBERT MmeMontserrat FORTE
Communauté de Communes du Pays de Courpière 4 avenue Jean Jaurès 63120 Courpière	M. Michel GONIN M. Gilles LALUQUE	M. Roger CHAPET M. Serge THEALLIER
SICTOM des Combrailles 19 Grande rue 63700 Montaignut-en-Combraille	Mme Claire LEMPEREUR Mme Brigitte ARNAUD	M. Pierre BARILLIER M. Gérard MAUCHET
SICTOM des Couzes Le Treuil 63320 Saint-Diéry	M. Roger Jean MEALLET M. François MARION	M. Jean-Pierre CHASSANG M. Joël BORTOLOTTI
SMCTOM Haute Dordogne 20 route de Clermont 63760 Bourg-Lastic	M. Jean BOEUF M. René BOUYON	M. François DULONDEL M. Laurent RABETTE
SICTOM Issoire/Brioude Z.A. Vieille-Brioude - BP 88 43102 Brioude Cedex	M. Claude MASSEBOEUF M. Nicolas DI GIAMBATTISTA Mme Nicole CHASSIN Mme Marie Christine DEGUI	M. Roger MAREUGE M. Claude KOSZIAK M. Jean-Paul BERNARD M. Pascal PIROUX
SICTOM Pontaumur/Pontgibaud 4 rue du Commerce 63230 Pontgibaud	M. Laurent BATTUT M. Robert FESSLER	M. Alain FARGEIX M. Gilles SERVIERE
SIVOM d'Ambert Rue Anna Rodier 63600 Ambert	M. Michel DAJOUX Mlle Dominique GIRON	M. Simon RODIER M. Jacques POUGET
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs 51 rue Ernest Laroche 63290 Puy-Guillaume	Mme Nadine CHABRIER M. Alain SELOSSE	M. Tony BERNARD M. Jean-Denis BERTHARION
Syndicat du Bois de l'Aumône Zone de Layat II 13 rue Joaquin Perez Carretero 63200 Riom cedex	M. Jean Claude MOLINIER M. Michel GADET M. Jean-François DEMERE M. Jean Claude JACOB M. Philippe DOMAS M. Guy MAILLARD	Mme Agnès MOLLON M. Georges CAUTIER M. Jean-Paul POUZADOUX M. Jean-Claude PEYRONNY M. Denis FOURNIAT Mme Chantal FAVRE

1 EQUIPE, 19 PERSONNES :



- Direction : 2 agents
- Administration et gestion : 4 agents
- Communication : 3 agents
- Prévention : 3 agents
- Technique : 7 agents

Avec la mise en service de Vernéa fin 2013 et l'élargissement de l'exercice des compétences du VALTOM au 1er janvier 2014, les services du VALTOM se sont renforcés, créant ainsi 5 emplois.

EN 2013

6
assemblées générales

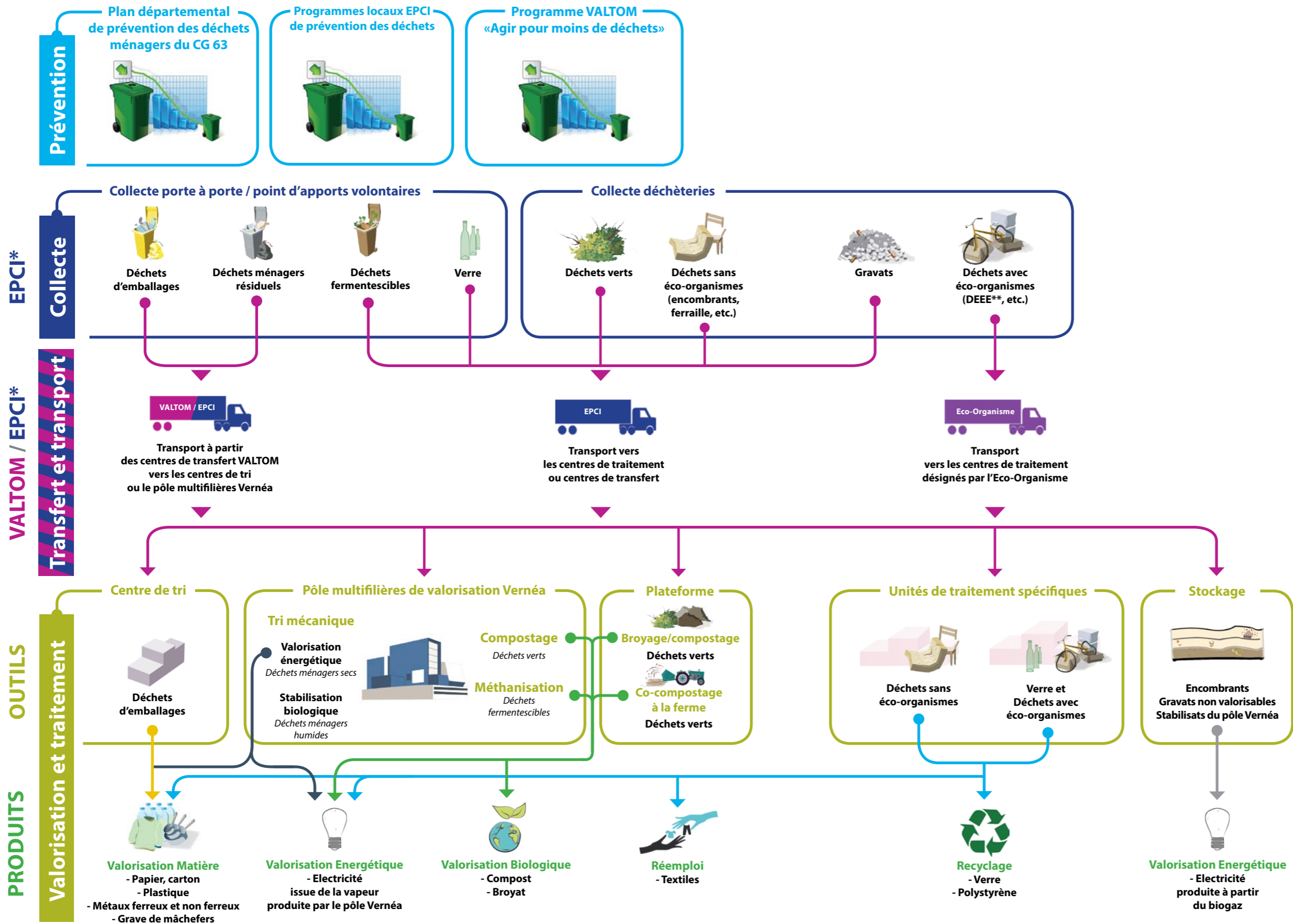
6
réunions de bureau
du VALTOM

11
agents ont bénéficié de

26
jours de formation

COMPETENCES

EPCI* : Etablissement public de coopération intercommunale = collectivités adhérentes au VALTOM
DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



EPCI*

VALTOM / EPCI*

OUTILS

PRODUITS

EN CHIFFRES

2

centres de transfert
VALTOM en activité,
à Riom et St-Eloy-les-Mines

5

centres de transfert
en construction,
à Lempdes-sur-Allagnon, St-Diéry,
St-Ours-les-Roches, Ambert et Courpière

2

plates-formes de compostage,
à Charbonnier-les-Mines et à Ambert

5

plates-formes de broyage
de déchets verts,
à St-Diéry, Clermont-Ferrand,
St-Sauves d'Auvergne,
St-Ours-les-Roches,
et St-Eloy-les-Mines

5

Installations de Stockage
de Déchets Non Dangereux

1

pôle multifilières de
valorisation et de traitement

Installation de Stockage des
Déchets Non Dangereux
(ISDND)



Plate-forme de compostage



Plate-forme de broyage



Centre de transfert VALTOM



Centre de transfert en
construction



Centre de transfert en cours
d'étude



Centre de tri



Installation privée



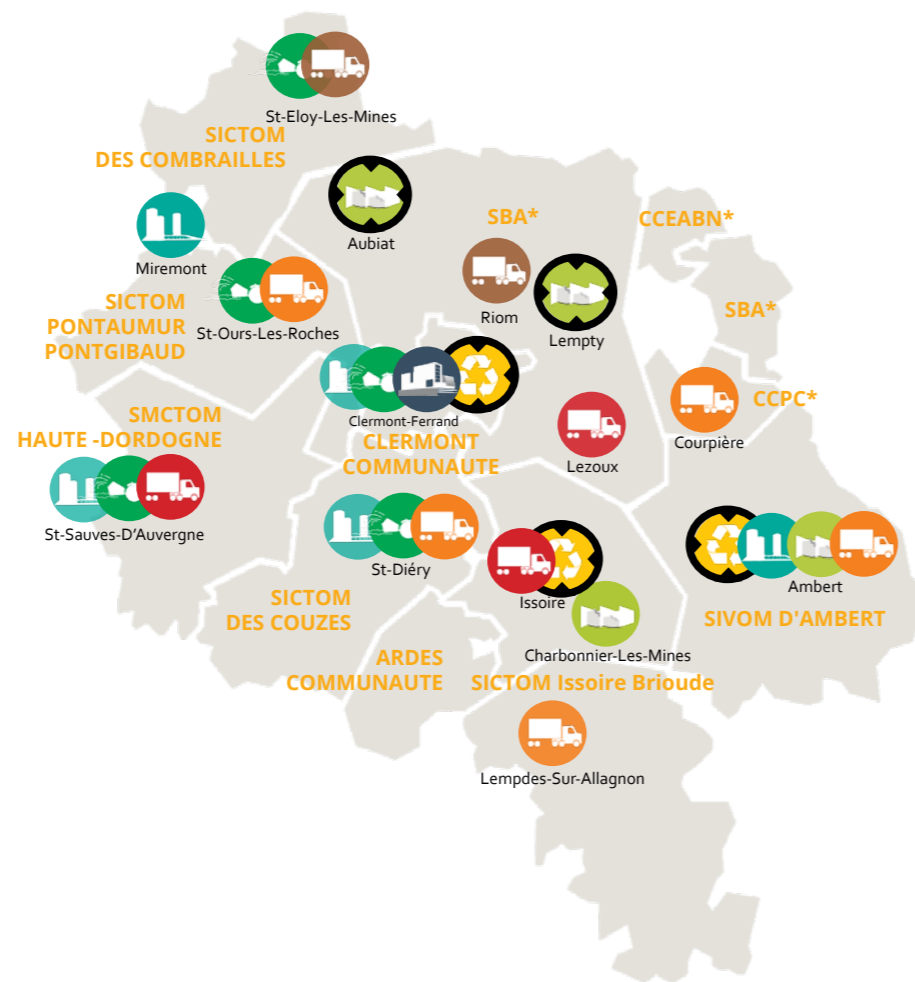
Pôle multifilières Vernéa



LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

Afin d'assurer ses missions, le VALTOM dispose d'installations de transfert et/ou de traitement, réparties sur tout son territoire.

A ces installations se rajoutent celles de prestataires privés, qui permettent de traiter une partie des déchets, par exemple la collecte sélective, traitée par 3 entreprises locales.



CCEABN*: Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs

CCPC*: Communauté de Communes du Pays de Courpière

SBA*: Syndicat du Bois de l'Aumône

LES MODALITES DE GESTION DU SERVICE

TRAITEMENT DES DECHETS VERTS

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	DEBUT DU CONTRAT	FIN DU CONTRAT
Broyage et compostage des déchets verts issus des 4 plates-formes de broyage du VALTOM (Saint-Diéry, Saint-Ours-les-Roches, Saint-Eloy-les-Mines et Saint-Sauves d'Auvergne)	PRESTATION : TERRALYS ECOVERT BOILON	01/10/2010	31/12/2013
Broyage et/ou compostage des déchets verts du Syndicat du Bois de l'Aumône	PRESTATION : ONYX ARA ECOVERT BOILON	01/01/2011	31/12/2014
Compostage des déchets verts de Clermont Communauté	PRESTATION : ONYX ARA ECOVERT BOILON	01/01/2013	31/12/2013
Gestion et exploitation des plates-formes de compostage du VALTOM à Ambert et Charbonnier-les-Mines	PRESTATION : CLAUSTR ENVIRONNEMENT PRAXY CENTRE	01/01/2012	31/12/2013

TRI DES EMBALLAGES MENAGERS

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	DEBUT DU CONTRAT	FIN DU CONTRAT
Tri des emballages ménagers en mélange	PRESTATION : CLAUSTR ENVIRONNEMENT PRAXY CENTRE ECHALIER	01/01/2010	31/12/2013

TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Conception, construction, financement et exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNEA	16/11/2013	15/11/2033
--	---------------------------------------	------------	------------

LES DECHETERIES

A l'exception des déchets verts et d'une partie des encombrants, le traitement des déchets issus des déchèteries est actuellement géré par les collectivités adhérentes.

LE STOCKAGE DES DECHETS

Depuis le 1er janvier 2010, le VALTOM met en œuvre et prend en charge les investissements (études, financement et travaux) liés aux augmentations de capacités des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et aux mises aux normes.

EN 2013

3 entreprises locales assurent le tri des emballages à Clermont-Ferrand, Issoire et Marsac-en-Livradois

41 042 tonnes
de déchets d'emballages ménagers triés

37 487 tonnes
de déchets verts traités

51 405 tonnes
de déchets entrants à Vernéa

60 000 000 €
de travaux confiés aux entreprises locales pour la construction du pôle Vernéa



EN CHIFFRES

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

44 622

composteurs distribués
depuis 1999

103 301

personnes disposent d'un
composteur

19%

de foyers sont équipés
de composteurs VALTOM

12 369 tonnes/an

de quantités détournées estimées

COMPOSTAGE COLLECTIF

65

résidences équipées
(Ophis, Auvergne habitat,
Logidôme, résidences privées)

4 237

logements concernés au total

25%

de taux de participation

174 tonnes/an

de quantités détournées estimées

LA PREVENTION

LE COMPOSTAGE :

Le VALTOM promeut le compostage sous toutes ses formes, compostage individuel depuis 1999 et collectif depuis 2008.

ENQUETE D'EVALUATION :

auprès de **1367** personnes avec 2 échantillons :

• **290** usagers ayant acheté un composteur au VALTOM
(entre 2005 et 2011)

↳ **98%** continuent de composter en 2013

• **1 077** particuliers du territoire possédant un jardin

↳ **55%** pratiquent le compostage

↳ Parmi ceux qui ne le pratiquent pas encore

1/4 des interrogés est prêt à tenter l'expérience.

Le matériel est apprécié, voire très apprécié par **4** usagers sur **5**

La majorité des usagers juge le **compostage facile, utile** et est motivée par le **geste environnemental et l'intérêt économique**.



EDUCATION A LA PREVENTION : LES ETABLISSEMENTS TEMOINS

Etablissements témoins, c'est un dispositif d'accompagnement pluriannuel conçu avec l'Education nationale pour la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets au sein d'entités éducatives.

Accompagnés par des animateurs environnement du CREEA*, écoles, collèges, lycées du territoire s'engagent dans le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi... Sensibilisation, formation et retransmission sont au cœur du projet.

Nouveau en 2013 :
Le magazine qui revient sur les actions menées par les Etablissements témoins



ENQUETE D'EVALUATION :

15 établissements sur **61** sondés ont répondu à l'enquête du VALTOM.

Entre 2008 et 2012

Les actions développées portent :

à **73%** sur le papier

à **33%** sur le compostage

à **33%** sur le gaspillage alimentaire

à **13%** sur les fournitures scolaires durables

Principaux facteurs de réussite du projet : l'accompagnement par des animateurs environnement spécialisés et la méthodologie développée (diagnostic, formation, sensibilisation, valorisation...).

Reste encore à mieux mesurer l'impact des projets en termes de détournements et de changement de comportement.

CREEA* : Collectif Régional d'Education à l'Environnement Auvergne
ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

EN CHIFFRES

2012/2013

32

établissements témoins dont

23

écoles

4

collèges

3

lycées

2

ALSH**

1525

élèves concernés

2013/2014

21

établissements témoins dont

11

écoles

4

collèges

4

lycées

2

ALSH

1831

élèves concernés

**ETABLISSEMENTS
TEMOINS** Inscription 2013/2014

Un projet d'éducation
au développement durable





ORGANICITE®

OrganiCité® est un dispositif pilote du VALTOM. La commune d'Aulnat, la Communauté de Communes du Langeadois et la Communauté de Communes du Pays d'Ambert ont été choisies pour expérimenter des actions de réduction des biodéchets à l'échelle de leur territoire.

3 axes forts sont développés :

- Oui au jardinage au naturel
- Stop au gaspillage alimentaire
- Oui au compostage

DES PROGRAMMES SUR MESURE :

Aulnat, pour un cadre de vie éco-responsable

Actions ciblées : Lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école et à l'ALSH*, sensibilisation aux pratiques de jardinage raisonné pour les jardins communaux, compostage au restaurant Le Concorde, compostage partagé entre l'EHPAD* Les Chenevis et le fleuriste Vert Tige.

La Communauté de Communes du Langeadois, à la recherche de solutions de proximité pour les producteurs de biodéchets

Actions ciblées : compostage à l'ESAT* de Langeac, constitution d'un réseau de guides composteurs, compostage au camping de Langeac, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles du territoire.

La Communauté de Commune du Pays d'Ambert, le lien social au cœur du projet

Actions ciblées : une expérience unique de compostage gros-producteur avec l'hôpital d'Ambert, gestion raisonnées des espaces verts, broyage et compostage partagé au foyer de vie de Champétières, compostage de bourg à l'école de La Forie, lutte contre le gaspillage alimentaire au collège et au lycée d'Ambert, service de broyage à domicile avec l'ESAT* le Valdore.

ALSH* : Accueils de Loisirs Sans Hébergement

ESAT* : Etablissements et Services d'Aide par le Travail

EHPAD* : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

DEVELOPPEMENT D'OUTILS MUTUALISES



carnet de courses

À la demande de ses adhérents, le VALTOM développe des outils communs de prévention.



messages de prévention en habillage de bennes



outils d'information et de sensibilisation

WWW.MOINSDEDECHETS.COM

Le site, administré par le VALTOM, devient départemental et retrace toutes les actions de prévention du territoire menées en complémentarité par le Conseil Général du Puy-de-Dôme, le VALTOM et ses collectivités adhérentes.

Les déchets, n'en faites plus des tonnes !

LA PREVENTION
ON AGIT
ACTUALITES
ANNUAIRE
ESPACE DOCUMENTAIRE
PARTENAIRES
CONTACT

ETABLISSEMENTS Témoin
Le Mog

RENTREE 2013/2014
ETABLISSEMENTS TÉMOINS, C'EST REPARTI !
INSCRIVEZ VOUS AVANT LE 18 SEPTEMBRE
LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ !

Actualités TOUTES LES ACTUS >>>

Le 30/07/2013
Campings, prêts ? Compostez !
Les premiers vacanciers vont pouvoir composter leurs déchets au camping de Bagnols.
Lire la suite >>>

Le 22/07/2013
Le SICTOM agit dans les campings
Le SICTOM met en œuvre des actions de prévention des déchets aux gîtes de la Chazotte : le compostage et l'éco-exemplaire.
Lire la suite >>>

ON AGIT SUR VOTRE TERRITOIRE
DÉCOUVREZ LES PROGRAMMES

Newsletter
Insérez votre email et recevez nos courriers d'informations
OK

Espace privé
Nom d'utilisateur :
intervention
Mot de passe :
.....
OK

Forum
Partagez votre retour d'expérience...
Le Forum
ACCÉDER AU FORUM >>>

éco-citoyen
louer Emprunter contacts
Réparer Acheter d'occasion
Annuaire du réemploi
Réutiliser Donner Ressource
Echanger

MOINSDEDECHETS.COM EN CHIFFRES

804
visites par mois

+ 53%
de visites par rapport à 2012

3
newsletters

1 250
abonnés

STOP PUB

2 627
autocollants distribués
en 2013

OUI à l'information des collectivités
NON à la publicité et aux journaux d'annonces

STOP PUB

Les déchets,
n'en faites
plus des tonnes !

VALTOM

LEXIQUE

*LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE :

Les usagers du service de collecte sont considérés collectés en porte-à-porte s'ils bénéficient d'une collecte en bacs ou en sacs individuels devant leur domicile ou s'ils déposent leurs déchets dans des bacs de regroupement.

*LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS :

Après collecte sélective des emballages, des journaux/magazines et, sur une partie du territoire, des biodéchets, il reste les déchets ménagers résiduels.

*LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS :

La collecte séparée des déchets d'emballages ménagers concerne : les papiers et cartons d'emballages, les briques alimentaires, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les bouteilles et flacons en plastique, les journaux, magazines, revues, publicités, etc.

*LES BIODECHETS :

Les biodéchets sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons.

LA COLLECTE

La collecte des déchets concerne les déchets collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire ainsi que ceux accueillis en déchèterie.

Ce sont les collectivités adhérentes au VALTOM qui assurent la collecte, selon des modalités qui leur sont propres (régie et/ou prestation de service).

LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE*

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS*

La totalité des habitants du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles, avec des fréquences variables selon les collectivités et les saisons.

Ce sont ainsi **151 362 tonnes** qui ont été collectées soit **304,9 kg/hab.**

LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS*

La totalité de la population peut trier les déchets recyclables. **93%** de la population du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte de proximité (bacs individuels ou de regroupement) pour ces déchets. Celle-ci est réalisée à des fréquences variables selon les territoires. Les déchets recyclables (journaux, papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastiques (avec bouchon) et boîtes métalliques.) sont conduits vers les centres de tri puis acheminés dans différentes filières de valorisation.

En 2013, Clermont Communauté et le Syndicat du Bois de l'Aumône ont mis en place l'extension des consignes de tri sur leur territoire, permettant de détourner un gisement supplémentaire de déchets vers les filières de valorisation. (pots, barquettes, blisters et boîtes en plastique.)

En tout **39 393 tonnes** d'emballages ménagers ont été collectées en porte-à-porte.

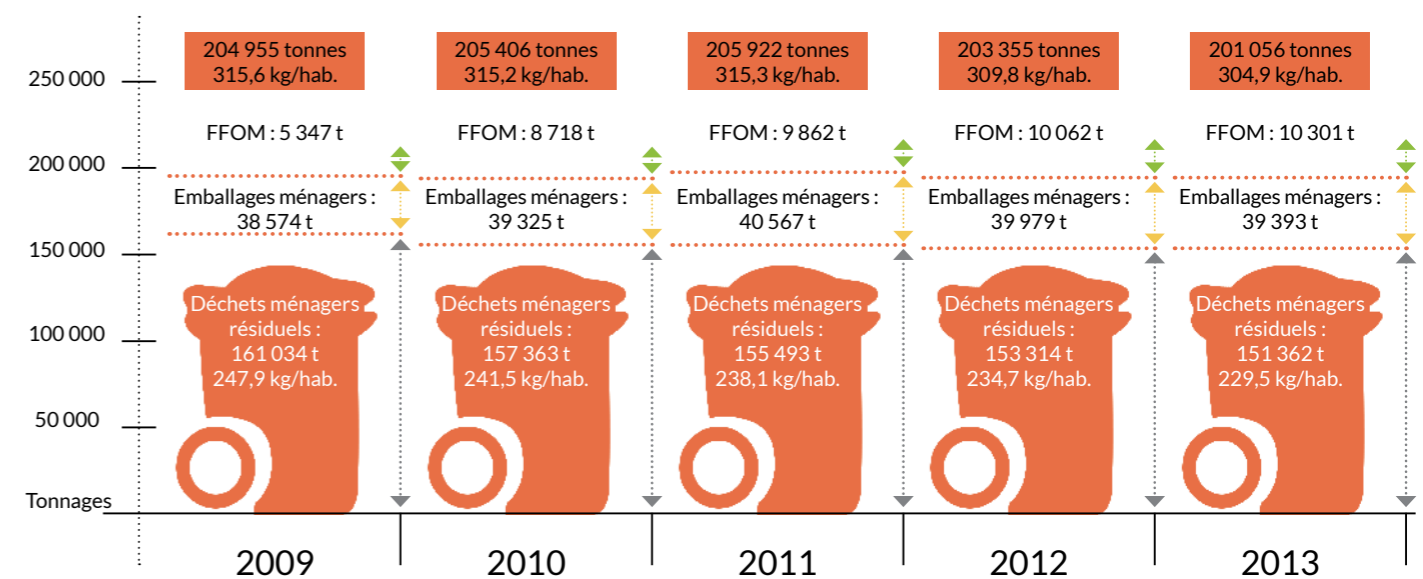


LA COLLECTE DES BIODECHETS*

Depuis 2006, la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), ou biodéchets, est développée sur le territoire de Clermont Communauté. Les foyers situés dans les zones pavillonnaires de l'agglomération sont dotés de bacs à couvercle vert d'eau pour la collecte des déchets organiques : déchets de préparation des repas, restes alimentaires, papiers souillés et déchets verts en petites quantités.

Les **10 301 tonnes** de FFOM ainsi collectées en 2013 ont été envoyées en filière de compostage, sur la plate-forme d'Aubiat, et fin 2013 sur le pôle multifilières Vernéa, pour **1 673 tonnes**.

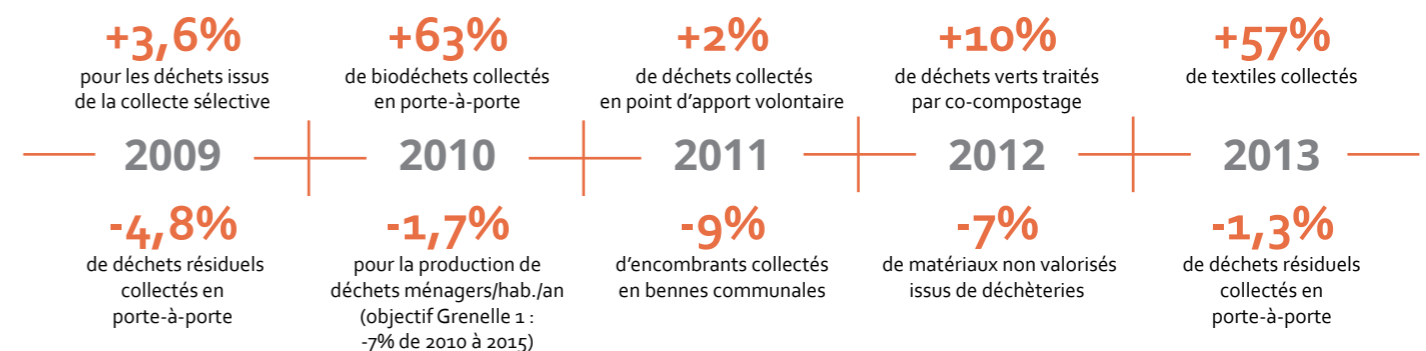
SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN PORTE-A-PORTE



ANALYSE :

Les quantités de déchets collectés en porte-à-porte restent relativement stables ces dernières années en terme de tonnage. Mais la population du territoire évoluant, on constate que ce sont environ 10 kg de déchets ménagers de moins qui sont collectés par habitant en 5 ans.

La collecte des biodéchets, qui avait connu une forte progression les premières années de mise en place, semble dorénavant se stabiliser avec la mise en place du dispositif sur les habitations ciblées par Clermont Communauté. La collecte des déchets ménagers résiduels et des déchets d'emballages sont en légère mais constante baisse ces 3 dernières années. Il est fort probable qu'une partie des déchets qui étaient jusqu'alors collectés en porte-à-porte aient été détournés vers des collectes spécifiques, avec notamment la mise en place de nouvelles filières en déchèterie.



LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Elle concerne les déchets collectés dans des bornes situées sur la voie publique ou ceux collectés en déchèterie.

LES COLONNES DE DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

La collecte en point d'apport volontaire des déchets recyclables concerne la population qui ne bénéficie pas de collecte en porte-à-porte, ou peut venir en complément de cette dernière, notamment dans les zones urbanisées où elle est quelquefois réalisée dans des colonnes enterrées. Les conteneurs sont répartis en fonction de la population et/ou de l'éloignement des habitations.

Comme pour la collecte en porte-à-porte, les **1 649 tonnes** de déchets recyclables collectées en point d'apport volontaire ont été envoyées vers les centres de tri pour valorisation.

LE VERRE

La collecte du verre des particuliers se fait uniquement par apport volontaire, dans des colonnes à verre situées sur la voie publique et dans les déchèteries. Les **18 611 tonnes** collectées en 2013 ont transité par des plates-formes de transfert ou ont été envoyées directement vers les usines de recyclage.

L'HUILE DE VIDANGE

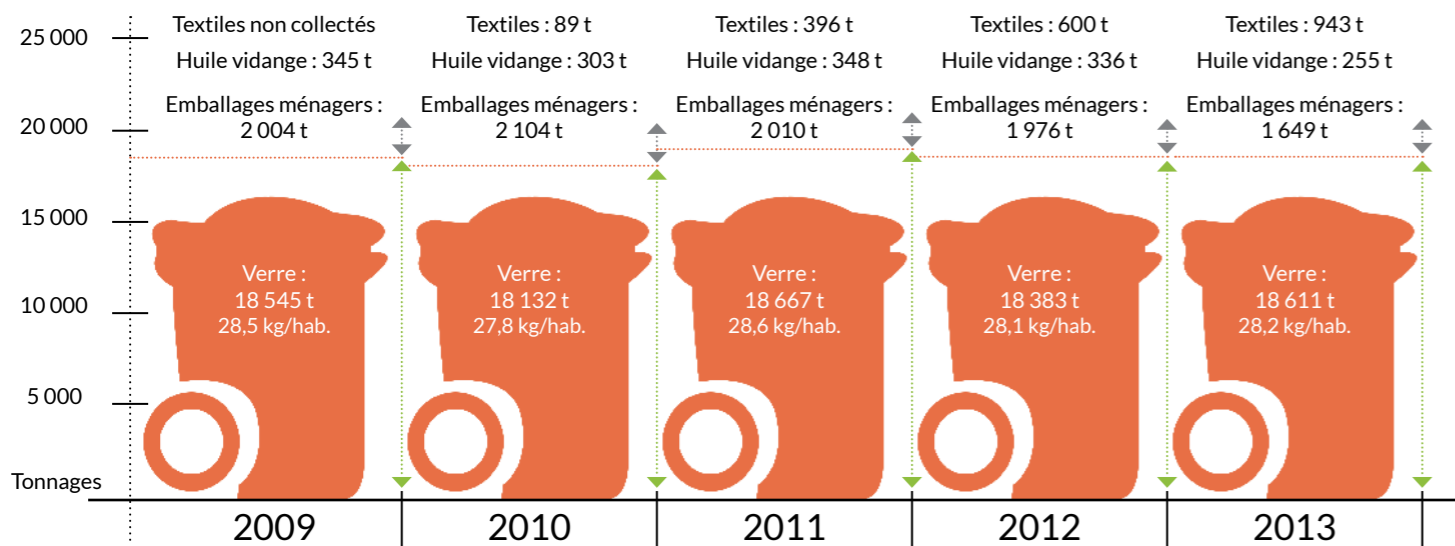
La collecte de l'huile minérale usagée se fait de la même façon que pour le verre, l'huile étant valorisée dans des filières spécifiques de traitement. **255 tonnes** ont été collectées.

LES TEXTILES

La collecte des textiles se développe sur le territoire, avec l'installation de colonnes de collecte par des associations telles que Emmaüs ou Le Relais dans certaines déchèteries et/ou sur le domaine public. **943 tonnes** ont été collectées par les associations en 2013.



SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



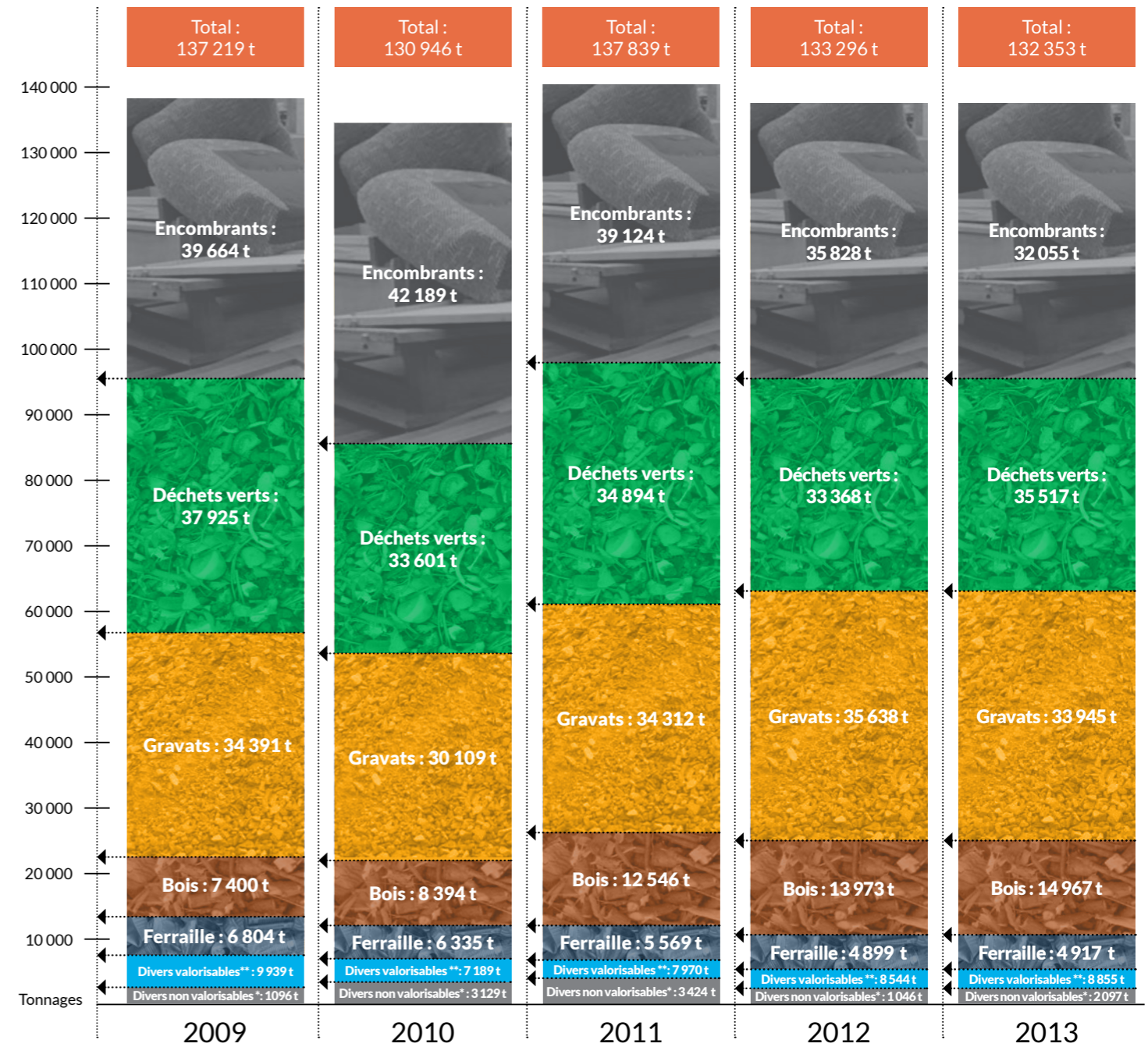
Les quantités de textile collectées sont en augmentation chaque année (+57% en 2013), ce qui s'explique par l'augmentation du nombre de colonnes installées chaque année.

LA COLLECTE EN DECHETERIES

Les déchèteries sont gérées, en régie ou en prestation de service, par les collectivités adhérentes au VALTOM. Les catégories de déchets qui y sont acceptées varient selon l'organisation des collectivités et/ou des sites, le plus souvent en fonction de la place disponible.

De nouvelles filières ont été progressivement mises en place ces dernières années, par exemple pour le plâtre, le polystyrène, les plastiques durs, les plastiques souples, etc. qui sont dorénavant valorisés.

QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES



* divers non valorisables : gravats, amiante.

** divers valorisables : cartons, textiles, pneus, batteries, déchets toxiques, huiles de récupération, piles, DEEE*, lampes, cartouches, DASRI*, autres filières.

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
 * DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

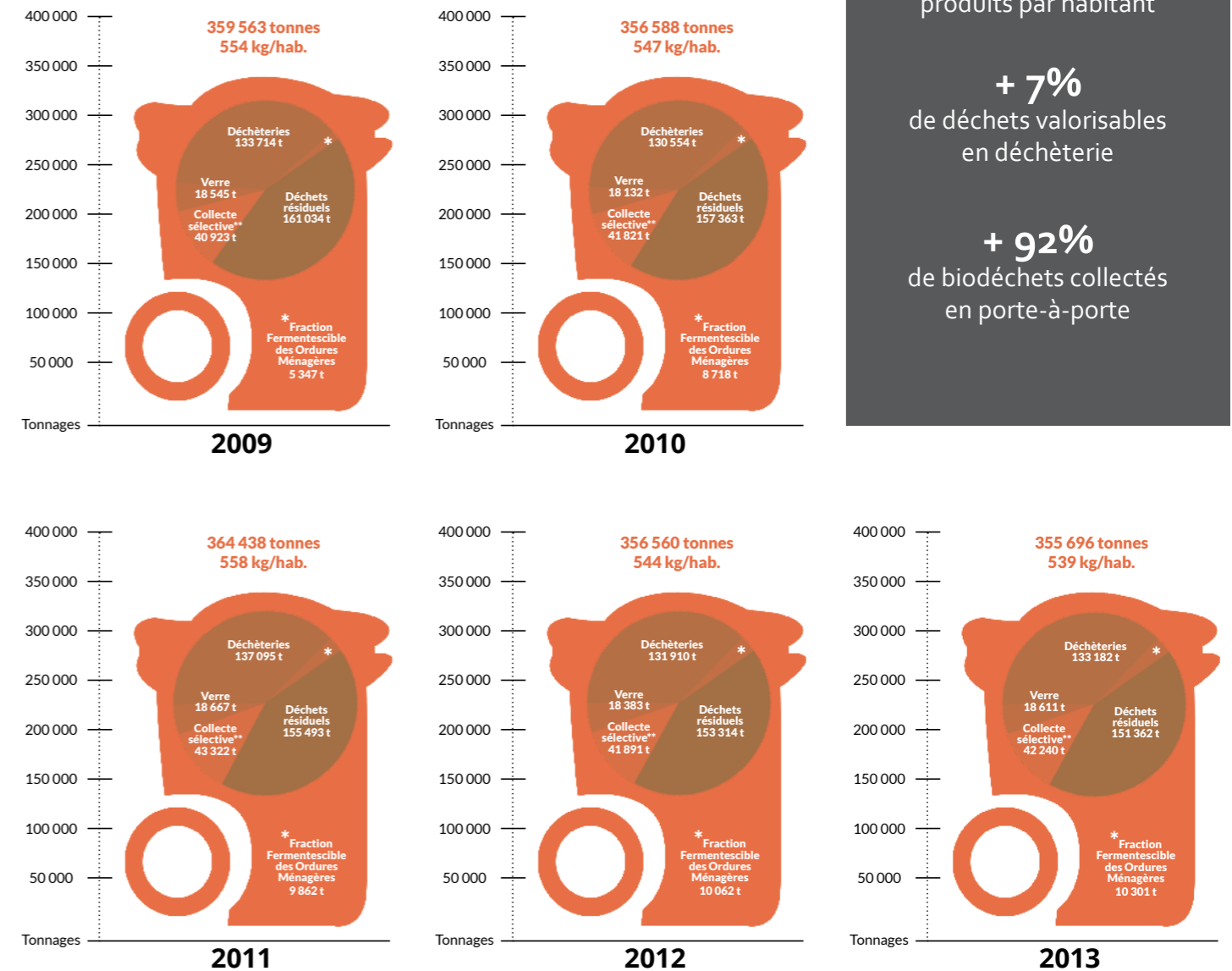
DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES

	2009	2010	2011	2012	2013	EVOLUTION 2012/2013
MATERIAUX VALORISABLES ISSUS DES DECHETERIES						
Déchets verts	37 925	33 601	34 894	33 368	35 517	+ 6,4%
Bois	7 400	8 394	12 546	13 973	14 967	+ 7,1%
Ferraille	6 804	6 335	5 569	4 899	4 917	+ 0,4%
Cartons	2 854	3 098	3 037	2 996	2 923	- 2,4%
Pneus	302	292	330	428	403	- 5,8%
Batteries	66	55	80	91	66	- 27,5%
Piles	46	48	57	44	56	+ 28,2%
DEEE*	3 160	3 294	3 633	3 819	3 757	- 1,6%
Lampes et tubes fluorescents	0,15	2	2	6	7	+ 16,7%
Cartouches d'encre	2	3	2	1	1,7	+ 70%
Gravats	34 391	32 250	36 845	35 188	35 803	+ 1,7%
DASRI**	4	5	7	6	5	- 10,3%
DDS***	733	800	803	871	818	- 6,1%
Autres filières (plastiques durs, plâtre, etc.)	-	-	78	217	818	+ 276,9%
Total des matériaux valorisables :	93 687	88 177	97 883	95 907	100 059	+ 4,3%
MATERIAUX NON VALORISABLES ISSUS DES DECHETERIES						
Encombrants	39 664	42 189	39 124	35 828	32 884	-8,2%
Amiante cimentée	363	188	88	175	239	+36,6%
Total des matériaux non valorisables :	40 027	44 377	39 212	36 003	33 123	- 8%
Total des déchets collectés en déchèteries :	133 714	130 554	137 095	131 910	133 182	+ 1%

La quantité de déchets collectés en déchèteries reste à peu près stable ces dernières années, avec une diminution forte des déchets non valorisables (-8%) au profit des déchets valorisables (+4,3%).

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
 ** DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
 *** DDS : Déchets Diffus Spécifiques

LE BILAN DES COLLECTES



ANALYSE :

En 5 ans, ce sont en moyenne 14 kg de déchets en moins qui sont produits par chaque usager.

Cette baisse peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- les actions de prévention mises en place depuis plusieurs années, que ce soit dans le cadre des programmes de prévention ou pas ;
- la crise économique qui a entraîné une baisse de la consommation des ménages ces dernières années générant ainsi moins de déchets ;
- des filières de collecte spécifiques plus nombreuses hors collectivités (collectes de piles, de DEEE ou de meubles en magasin, etc.) permettant de détourner certains déchets des déchets ménagers et assimilés.

**Collecte sélective : Porte-à-Porte + Point d'apport volontaire + Textiles + Huiles de vidange

DEPUIS 2009

- 14,1 kg
de déchets résiduels
produits par habitant

+ 7%
de déchets valorisables
en déchèterie

+ 92%
de biodéchets collectés
en porte-à-porte

LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

LE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

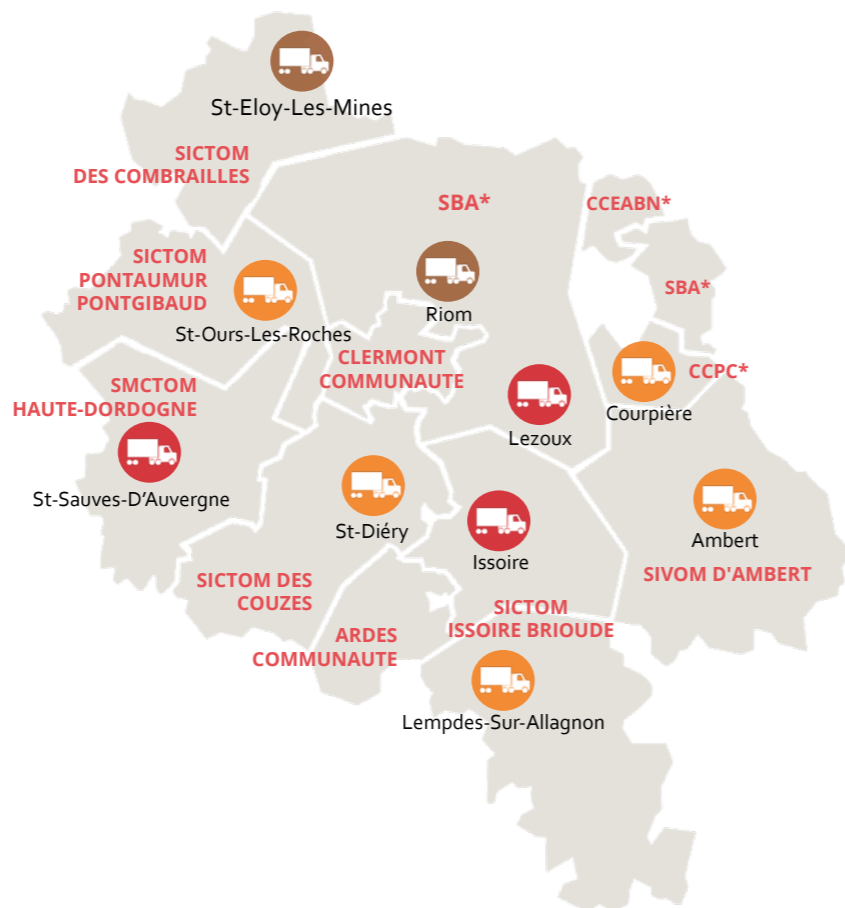
Les centres de transfert permettent de regrouper les déchets au plus près des lieux de collecte afin de les acheminer vers les sites de valorisation et de traitement, par l'intermédiaire de véhicules à plus grande capacité de transport.

Le conditionnement dans des caissons après compactage vise à réduire l'impact environnemental et les coûts liés au transport des déchets ménagers, ainsi qu'à optimiser les temps de collecte des collectivités adhérentes.

En 2013, ce sont 5 centres de transfert qui sont en construction, avec pour objectif leur mise en service concomitante avec le pôle multifilières de valorisation Vernéa. Ces sites sont situés à Lempdes-sur-Allagnon, Saint-Diéry, Saint-Ours-les-Roches, Courpière et Ambert. Ils font partie d'un projet départemental permettant d'acheminer les déchets vers le pôle Vernéa et les centres de tri.

Actuellement, 2 centres de transfert sont en activité : celui de Saint-Eloy-les-Mines, géré par un prestataire privé, et celui de Riom, exploité par le Syndicat du Bois de l'Aumône.

-  Centre de transfert VALTOM
-  Centre de transfert en construction
-  Centre de transfert en cours d'études
- CCEABN***: Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs
- CCPC***: Communauté de Communes du Pays de Courpière



EN CHIFFRES

- 2** centres de transfert en activité
- 5** centres de transfert en construction
- 3** centres de transfert en projet

LE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS

Une partie des déchets ménagers collectés par les collectivités adhérentes transite par des centres de transfert du VALTOM ou des collectivités. Ils ont accueilli les tonnages suivants :

TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES							
COLLECTIVITÉS	CENTRE DE TRANSFERT	CENTRE DE TRAITEMENT	TRANSPORTEUR	DISTANCE EN KM	TONNAGES 2012	TONNAGES 2013	
CENTRES DE TRANSFERT DU VALTOM	Syndicat du Bois de l'Aumône	Riom	ISDND Maillet (03)	Syndicat du Bois de l'Aumône	116	-	503
		ISDND Cusset (03)	60		711	1 914	
		ISDND Puy-Long (63)	16		-	3 760	
		UIOM de Bayet (03)	46		3 154	3 762	
		VERNÉA (63)	16		-	6 002	
Centre de tri de Clermont-Ferrand (63)	17	19	1 087				
CENTRES DE TRANSFERT DES COLLECTIVITÉS	SICTOM des Combrailles	St-Eloy-les-Mines	ISDND Miremont (63) IDND Cusset	SITA Mos ou sous-traitant	35	1 784	3 723
		ISDND Cusset (03)	66		3 011	-	
		VERNÉA (63)	63		-	1 010	
Centre de tri de Clermont-Ferrand (63)	57	265	275				
CENTRES DE TRANSFERT DES COLLECTIVITÉS	Syndicat du Bois de l'Aumône	Aigueperse Châtel-Guyon Randan Riom Saint-Rémy-sur-Durolle Vertaizon	ISDND (Maillet, Cusset et Puy-Long) UIOM Bayet VERNÉA	Syndicat du Bois de l'Aumône	16 à 128	17 632	8 192
		Centre de tri de Clermont-Ferrand (63)	16 à 38		1 521	2 371	
	SMCTOM Haute-Dordogne	La Bourboule Le Mont-Dore Rochefort-Montagne	ISDND St-Sauves	SMCTOM Haute-Dordogne	8 à 18	1 135	889
					Centre de tri de Clermont-Ferrand (63)	75	327
	SICTOM Issoire - Brioude	Issoire Langeac**	ISDND (Maillet, Cusset et Puy-Long) VERNÉA	SICTOM Issoire - Brioude + Multi transports	35 à 145	30 577	29 904
	Communauté de Communes du Pays de Courpière	Courpière	VERNÉA ISDND Cusset (03)	SITA Mos ou sous-traitant	40 à 50	1 876	1 825
Centre de tri de Clermont-Ferrand (63)					Echalier	49	477
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs	Châteldon Thiers	VERNÉA ISDND Cusset (03)	SITA Mos ou sous-traitant	20 à 52	1 146	1 122	
				Centre de tri de Cusset (03)	20 à 35	333	316
TOTAL (en tonnes)					63 968	67 495	
dont déchets ménagers résiduels					61 026	62 606	
dont déchets d'emballages					2 942	4 889	

* Dont 680,56 t d'Ardes Communauté et 987 t de la Communauté de Communes de Saugues (hors VALTOM)

** déchets transférés sur le quai de transfert d'Issoire pour y être pesés et compactés

VALORISATION ET TRAITEMENT

Suite aux travaux du Grenelle de l'Environnement, l'ensemble de la gestion des déchets a été réorientée, en hiérarchisant les priorités : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation (matière, organique et énergétique) et élimination.

PRÉVENTION

La prévention se définit par l'ensemble des mesures permettant de réduire la quantité de déchets et leur nocivité, diminuant ainsi la pression des activités humaines sur l'environnement. Elle est traitée page 12.

PRÉPARATION EN VUE DE LA REUTILISATION

La réutilisation désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Elle concerne notamment une partie des articles textiles collectés dans des colonnes placées en déchèterie ou sur la voie publique, qui seront revendus dans des friperies, donnés à des associations, transformés en chiffons et pour une part résiduelle enfouis ou incinérés. En 2013, **943 tonnes** de déchets textiles ont été collectées par les collectivités adhérentes, soit **57%** de plus que l'année précédente. Ces textiles ont ensuite été traités par des associations de réinsertion.

RECYCLAGE

Le recyclage désigne toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

LES HUILES USAGEES

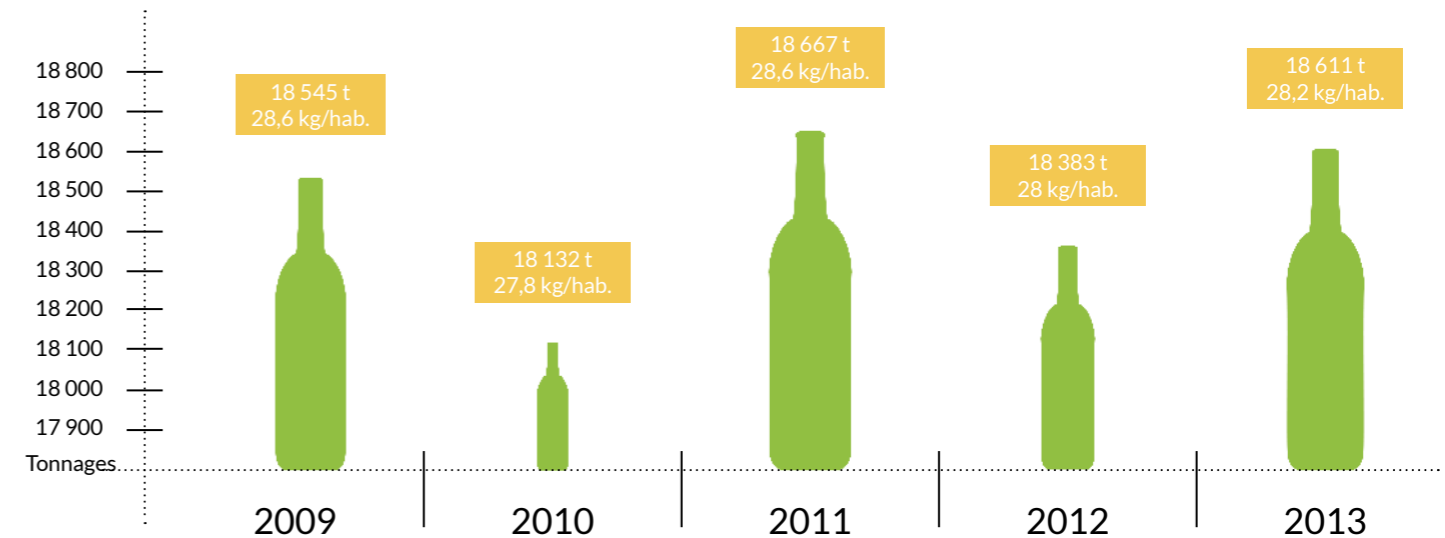
Les **238 tonnes** d'huiles collectées en apport volontaire ont subi une opération de régénération qui consiste à les raffiner en extrayant les contaminants, produits d'oxydation et additifs.



LE VERRE

Le verre est recyclable à **100%** et à l'infini ! La collecte séparée du verre est une de celles qui a le taux de captage le plus important auprès des usagers, mais seulement 7 emballages sur 10 sont effectivement collectés. Nos performances stagnent depuis 5 ans, redoublons d'effort et de vigilance.

TONNAGES DE VERRE TRAITÉ



VALORISATION MATIÈRE

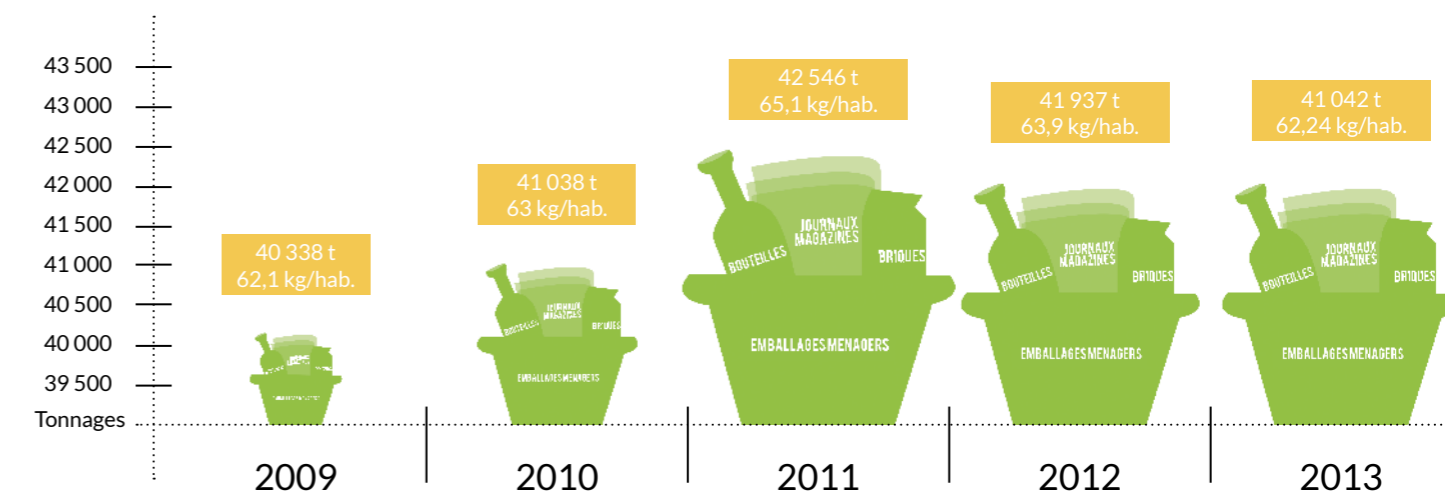
LES EMBALLAGES MÉNAGERS

Les déchets d'emballages ménagers, envoyés en mélange en centre de tri, sont séparés en une dizaine de catégories de matériaux afin d'être envoyés dans les différentes filières de valorisation matière.

En termes de tonnages, les matériaux les plus collectés sont les cartons, journaux et magazines (près de **70%**, soit **28 700 tonnes**), puis les matières plastiques (**6%**, soit **2 460 tonnes**), les métaux (**3%**, soit **1 230 tonnes**) et les briques alimentaires (**1%**, soit **410 tonnes**).

Le traitement en centre de tri engendre également des refus de tri (environ **18%** : de 16% à 23% selon les collectivités) qui ont été stockés jusque fin 2013 puis valorisés énergétiquement à partir de la mise en service du pôle Vernéa.

EMBALLAGES MÉNAGERS TRAITÉS EN CENTRE DE TRI



EN CHIFFRES

49

déchèteries en activité dont une mobile sur le territoire d'Ardes communauté

37%

des déchets collectés par les collectivités le sont en déchèteries

ANALYSE :

Les filières de valorisation en déchèteries ne cessent de se diversifier et permettent ainsi une collecte plus importante des déchets produits par les ménages.

L'extension de ces consignes de tri en déchèteries est quelquefois limitée par le manque d'espace sur les sites de collecte. Certains travaux d'aménagement sont ainsi prévus sur les déchèteries du territoire.

En parallèle, des filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) permettent de collecter ces mêmes déchets en magasins : meubles, électroménager, téléphones portables, etc. Autant de déchets qui ne sont pas à traiter par les collectivités.

26

LES DECHETS DES DECHETERIES

Les collectivités cherchent à valoriser au maximum les déchets collectés en organisant le tri sur les déchèteries, et en choisissant, quand cela est possible, des filières de traitement maximisant la réutilisation, le recyclage ou la valorisation énergétique.

Les différents types de déchets valorisables sont envoyés dans des filières spécifiques :

	TYPE DE VALORISATION	TONNAGE
Bois	Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules	14 967
Ferraille	Recyclage en matière première secondaire	4 917
Cartons	Valorisation en papeterie (cartons ou papiers d'essuyage)	2 923
Pneus	Broyés puis valorisés en matière première secondaire	403
Batteries	Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	66
Piles	Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	56
DEEE*	Recyclage des matériaux valorisables et incinération d'une partie résiduelle	3 757
Lampes et tubes fluorescents	Recyclage des matériaux valorisables et stockage d'une partie résiduelle	7
Cartouches d'encre	Réutilisation	1.7
Gravats	Utilisé en installations de stockage comme matériaux de couverture	35803
Plastiques durs	Recyclage en matière première secondaire	168
Placoplâtre	Recyclage en placoplâtre	587
Polystyrène	Recyclage en matière première secondaire	25
TOTAL DECHETS VALORISES DE DECHETERIE		63 679

A noter qu'une partie des déchets encombrants collectés par le SBA a été triée et a permis de valoriser **1120 tonnes** de déchets supplémentaires, dont la répartition ne figure pas dans ce tableau.

*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques

27

LA VALORISATION ORGANIQUE

Le VALTOM traite et valorise l'ensemble des déchets verts collectés en déchèteries ou apportés par les communes directement sur les plates-formes.

A ce titre, il assure par le biais des marchés publics les prestations d'enlèvement, de broyage, de chargement, de transport et de compostage.

LE CO-COMPOSTAGE

Le co-compostage à la ferme est un mode de gestion de proximité des déchets organiques mis en place depuis 2008 au VALTOM. Une partie des déchets verts collectés en déchèterie ou directement sur les plates-formes de broyage est broyée finement et valorisée en compostage avec les effluents d'élevage d'agriculteurs éleveurs.

CO-COMPOSTAGE

15

agriculteurs partenaires

2 688 tonnes

de déchets verts traitées en 2013

+10%

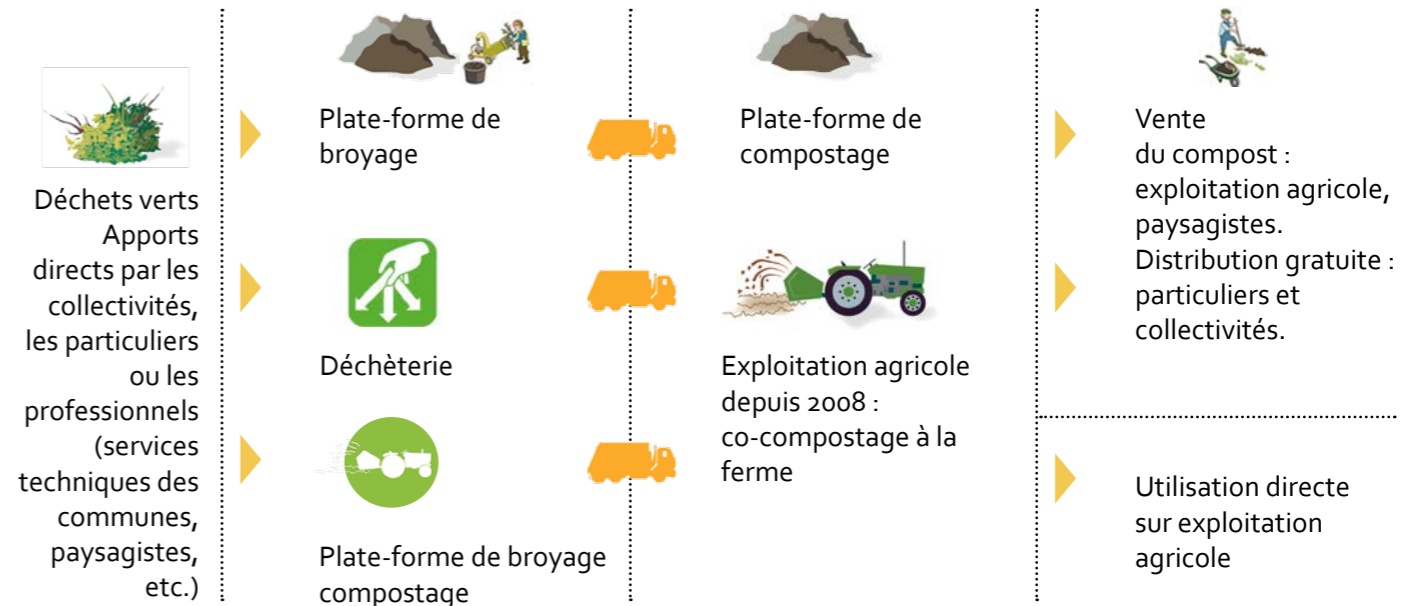
par rapport à 2012



COLLECTE

COMPOSTAGE

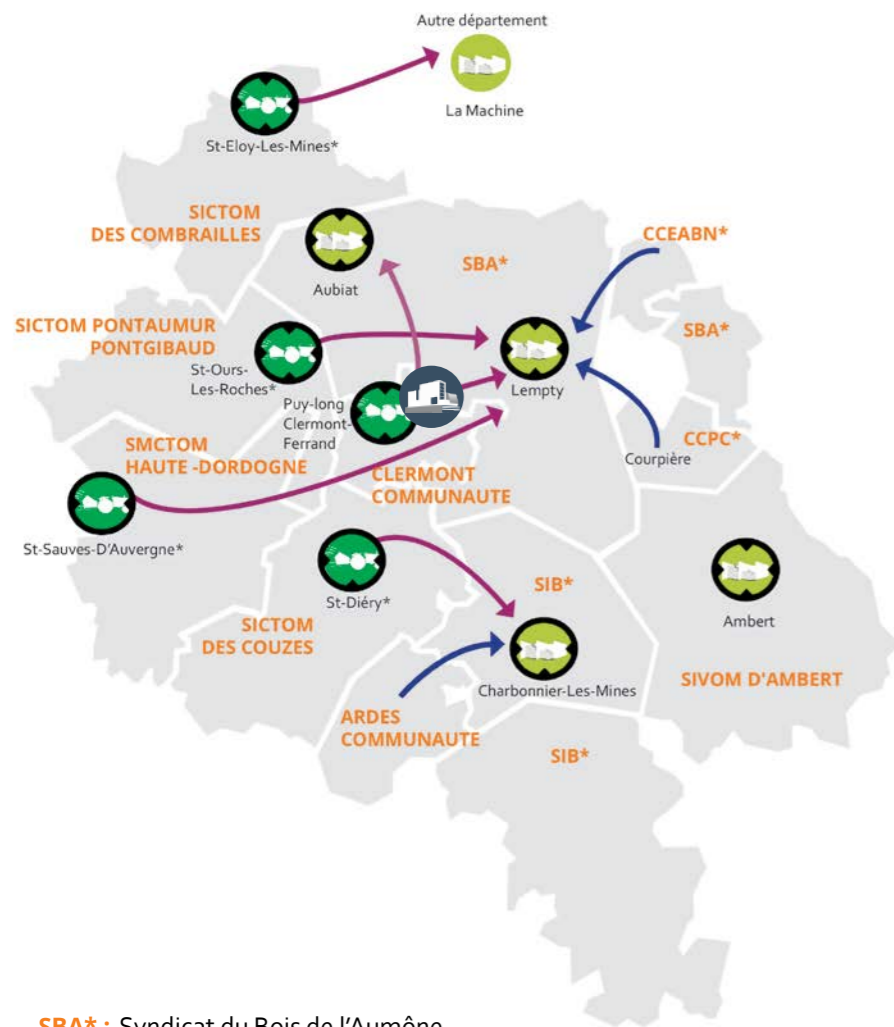
UTILISATION



FINANCEMENT

Les coûts générés par cette filière sont financés par une partie de la contribution versée par les collectivités adhérentes au VALTOM. Les professionnels paient un droit d'accès aux plates-formes sur la base d'un prix défini par le VALTOM.

LES FLUX DE DECHETS VERTS



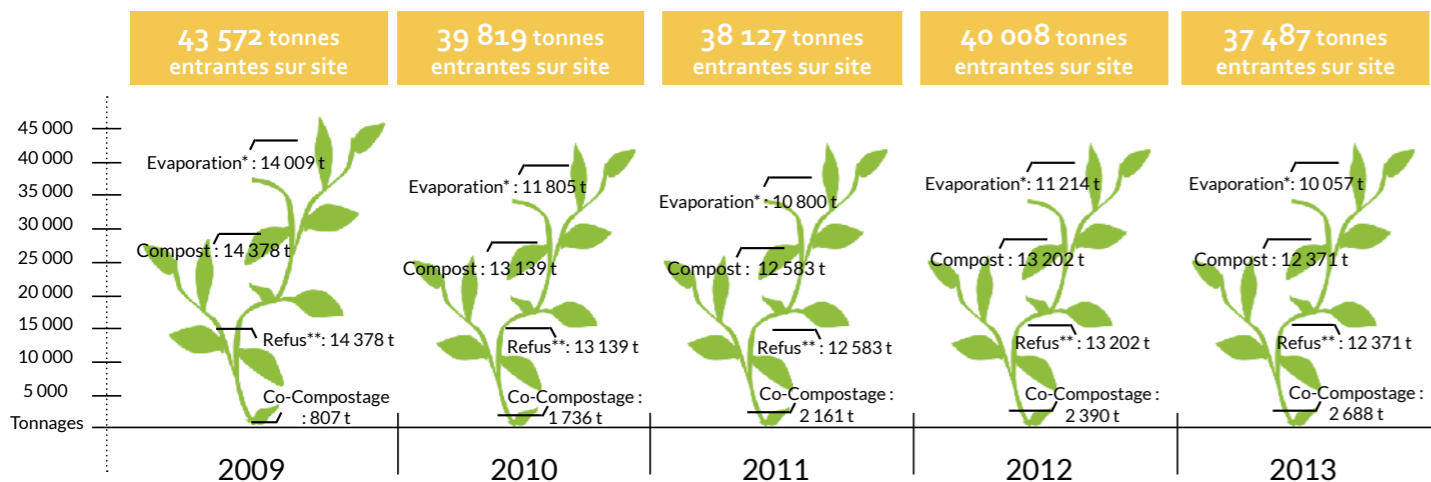
SBA* : Syndicat du Bois de l'Aumône
CCPC* : Communauté de Communes du Pays de Courpière
CCEABN* : Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs

37 487 tonnes
compostées soit
57 kg
par habitant et par an

12 371 tonnes
de compost produites soit
19 kg
par habitant et par an

- Plate-forme de compostage
- Plate-forme de broyage
- Déchets en provenance des plates-formes de broyage
- Déchets en provenance des déchèteries
- Apports directs des déchèteries du syndicat
- Pôle multifilières Vernéa

TRAITEMENT DES DECHETS VERTS



* L'évaporation correspond à la perte occasionnée pendant le processus de transformation des déchets vert en compost.

** Valorisation Biomasse (bois)

LA VALORISATION ENERGETIQUE

La valorisation énergétique prend plusieurs formes pour les déchets du VALTOM :

- l'incinération avec récupération d'énergie, notamment sur le pôle multifilières Vernéa,
- la valorisation du biogaz collecté sur l'installation de stockage de Puy-Long,
- la méthanisation des déchets organiques.

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Sur les **43 342 tonnes** de déchets ménagers résiduels entrés en 2013 sur le pôle multifilières, environ **75%**, soit **32 600 tonnes** correspondant à la partie sèche, ont été incinérés, tandis que les **25%** restants ont été stabilisés. Cette proportion a évolué en fin d'année vers **70%** de déchets incinérés, le processus de tri mécano-biologique ayant été affiné au fur et à mesure du début d'exploitation du site.

LES DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés essentiellement en déchèteries, dans des conteneurs spécifiques fournis le plus souvent par les pharmacies. Les **5 tonnes** collectées en 2013 ont été incinérées à Bayet dans l'Allier, seule unité de valorisation des DASRI autorisée en Auvergne.

LES DDS

Un Déchet Diffus Spécifique (DDS) est un déchet ménager issu de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu). Un DDS est donc principalement issu des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages. La plus grande partie des **818 tonnes** de DDS est traitée par incinération avec récupération d'énergie.

LES DECHETS ENCOMBRANTS

Depuis la mise en service de Vernéa, ce sont **4 083 tonnes** d'encombrants, issus des déchèteries, qui ont été broyés et traités par incinération pour être valorisés.



LE PÔLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

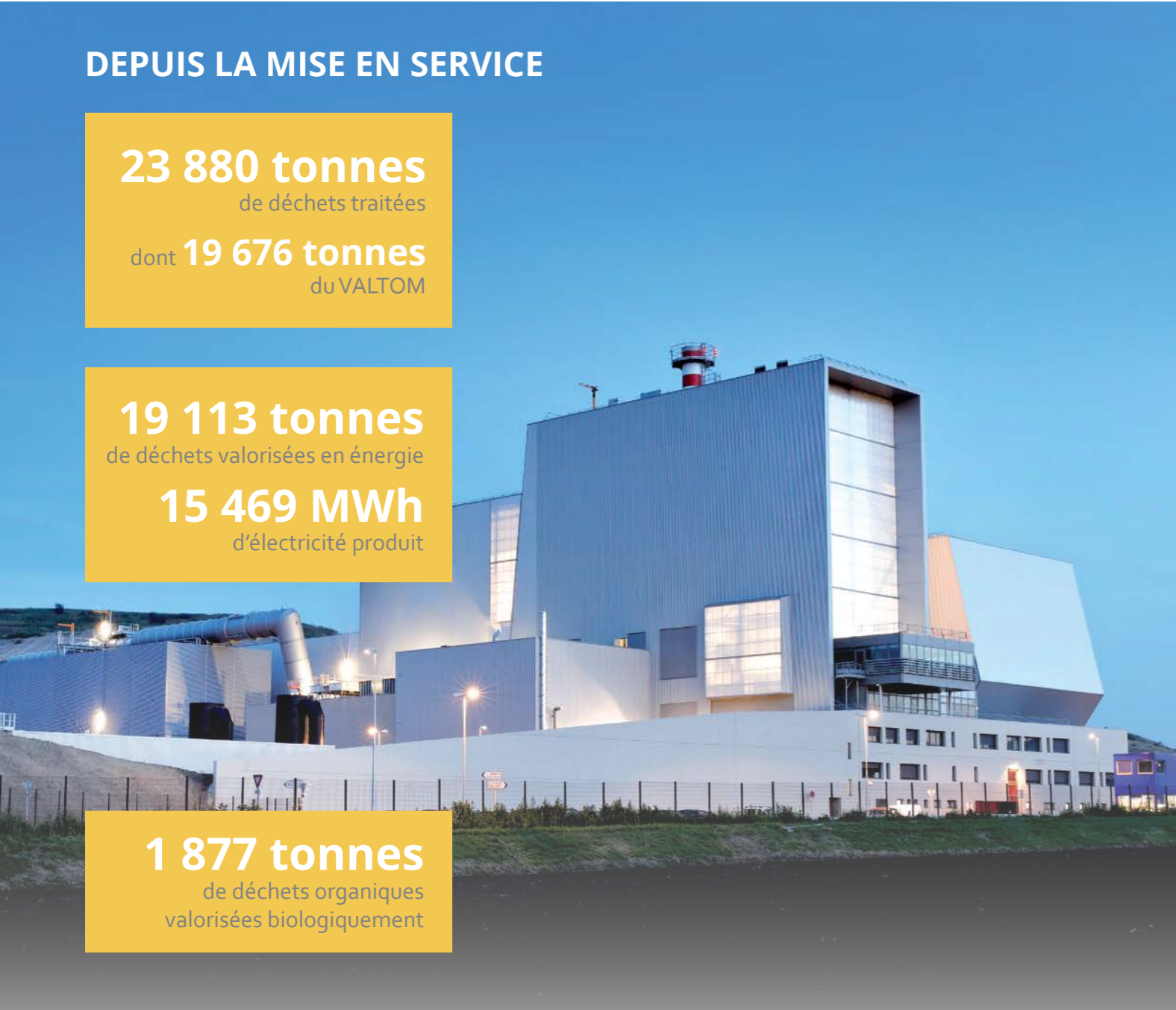
Opérationnel depuis le 16 novembre 2013 :

DEPUIS LA MISE EN SERVICE

23 880 tonnes
de déchets traitées
dont **19 676 tonnes**
du VALTOM

19 113 tonnes
de déchets valorisées en énergie
15 469 MWh
d'électricité produit

1 877 tonnes
de déchets organiques
valorisées biologiquement



LE PARCOURS DES DECHETS DU VALTOM

1 - REDUIRE LES DECHETS A LA SOURCE

2 - RECYCLER

3 - VALORISER EN COMPOST

4 - VALORISER EN ENERGIE

5 - ENFOUIR LES DECHETS NON VALORISABLES



25 à 30%
de valorisation matière

15 à 20%
de valorisation organique

25 à 30%
de valorisation énergétique

25 à 30%
de déchets enfouis,
soit 2 fois moins qu'avant

POUR L'ENSEMBLE DE L'ANNEE 2013 (essais + mise en service) :

- Réception de **59 416 tonnes** de déchets, dont **51 405 tonnes** VALTOM.
- Valorisation de **42 691 tonnes** de déchets et production de **5 724 tonnes** de déchets ultimes.

OBJECTIFS 2014 :

- 70% de valorisation des déchets ménagers en 2013, soit 2 fois plus qu'en 2012.
- 30% de déchets ménagers enfouis, soit 2 fois moins qu'en 2012.

EN CHIFFRES

5
ISDND

4
types de déchets stockés :
Déchets ménagers résiduels
Encombrants
Gravats
Déchets d'activités
économiques (DAE)

32

L'ELIMINATION

En 2013, les collectivités adhérentes au VALTOM disposent de 5 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à Clermont-Ferrand, Miremont, Saint-Diéry, Saint-Sauves d'Auvergne et Ambert.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône, la Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs, la Communauté de Communes du Pays de Courpière, Ardes Communauté, le SICTOM des Combrailles et le SICTOM Issoire Brioude font traiter une partie ou la totalité de leurs déchets hors du territoire du VALTOM.

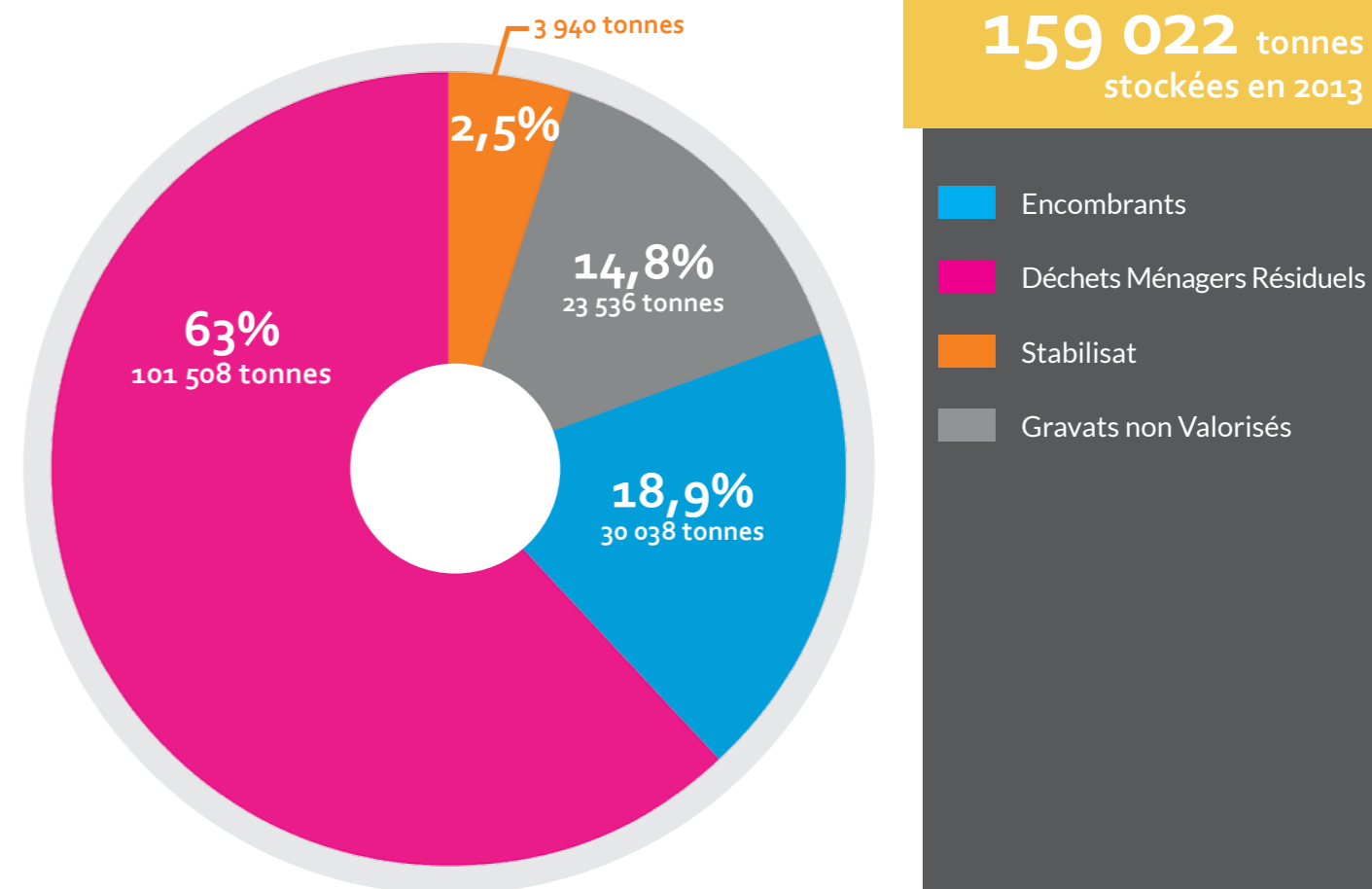
REPARTITION DES DECHETS STOCKES EN 2013 (EN TONNES)

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	ENCOMBRANTS	SOUS-TOTAL	GRAVATS NON VALORISÉS	STABILISAT	TOTAL
Ardes Communauté	392	64	456	0	-	456
Clermont-Communauté	46 683	12 869	59 552	1 858	1 807	63 217
Communauté de Communes du Pays de Courpière	1 383	255	1 638	0	17	1 655
SICTOM des Combrailles	4 008	1 014	5 022	889	67	5 978
SICTOM des Couzes	6 872	872	7 744	0	-	7 744
SICTOM Issoire Brioude	12 223	5 595	17 818	7 386	872	26 076
SICTOM Pontaumur Pontgibaud	4 545	946	5 491	0	-	5 491
SIVOM d'Ambert	6 806	2 299	9 105	0	-	9 105
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs	895	372	1 267	316	12	1 585
SMCTOM Haute-Dordogne	5 053	3 149	8 202	0	106	8 308
Syndicat du Bois de l'Aumône	12 648	2 603	15 251	13 087	1 059	29 397
TOTAL	101 508	30 038	131 546	23 536	3 940	159 022

Les encombrants proviennent des déchèteries ou de la collecte en bennes.

33

NATURE DES DECHETS MENAGERS TRAITES PAR STOCKAGE



Parmi les déchets enfouis, moins de **14%** l'ont été hors territoire du VALTOM, du fait du déficit de capacité de stockage sur les installations du département. Ce taux est en forte baisse par rapport à l'année 2012 (**23%**) grâce à la mise en service du pôle Vernéa fin 2013.

ANALYSE :

En 2013, la majorité des déchets stockés reste constituée par les déchets ménagers résiduels. Puis, une partie des déchets qui était jusque-là stockée, a été détournée, du fait de la mise en service du pôle multifilières Vernéa. La part d'encombrants et de déchets ménagers résiduels stockés a donc diminué pour laisser place à des déchets non valorisables : les gravats non valorisables et le stabilisat produit par Vernéa.

En 2014, tous les déchets ménagers résiduels du VALTOM seront traités sur le pôle de valorisation et de traitement.

UN PROGRAMME D'EQUIPEMENTS ET D'EXTENSIONS DES ISDND

Depuis le 1er janvier 2010, le VALTOM met en œuvre et prend en charge les investissements (études, financement et travaux) liés aux augmentations de capacités des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et aux mises aux normes.

La volonté du VALTOM est de maintenir des capacités de stockage sur les différents sites afin de continuer de stocker localement les déchets non valorisables des collectivités adhérentes.

ISDND de Saint-Diéry

Création et mise en service du casier n° 3 avec :
Etanchéité complète
Drainage des lixiviats

Coût des travaux :
270 000€ HT
Capacité annuelle :
10 000 t/an
Autorisation d'exploitation :
31/12/2019



ISDND de Miremont

Arrêté complémentaire d'exploitation jusqu'au 30/10/2016
Réhabilitation de l'alvéole 1 et création de l'alvéole 2 du casier 2

Coût des travaux :
400 000€ HT
Capacité annuelle :
15 000 t/an
Autorisation d'exploitation :
30/10/2016



ISDND de Saint-Sauves

Fermeture du casier 2
Création et mise en service du casier n° 3

Coût des travaux :
720 000€ HT
Capacité annuelle :
10 500 t/an
Autorisation d'exploitation :
31/12/2017



ISDND d'Ambert

Travaux de création d'une centrale de valorisation du biogaz produit par la décomposition des déchets

Coût des travaux :
0€ HT (investissement privé)
Capacité annuelle :
40 000 t/an
Autorisation d'exploitation :
31/12/2015
(+ nouvelle autorisation d'exploitation en cours)



ISDND de Puy-Long

Autorisation préfectorale d'extension et d'exploitation jusqu'au 31/12/2025
Création du casier 2 de la zone 5

Coût des travaux :
1 800 000€ HT
Capacité annuelle :
220 000 t/an
Nouvelle autorisation d'exploitation en cours

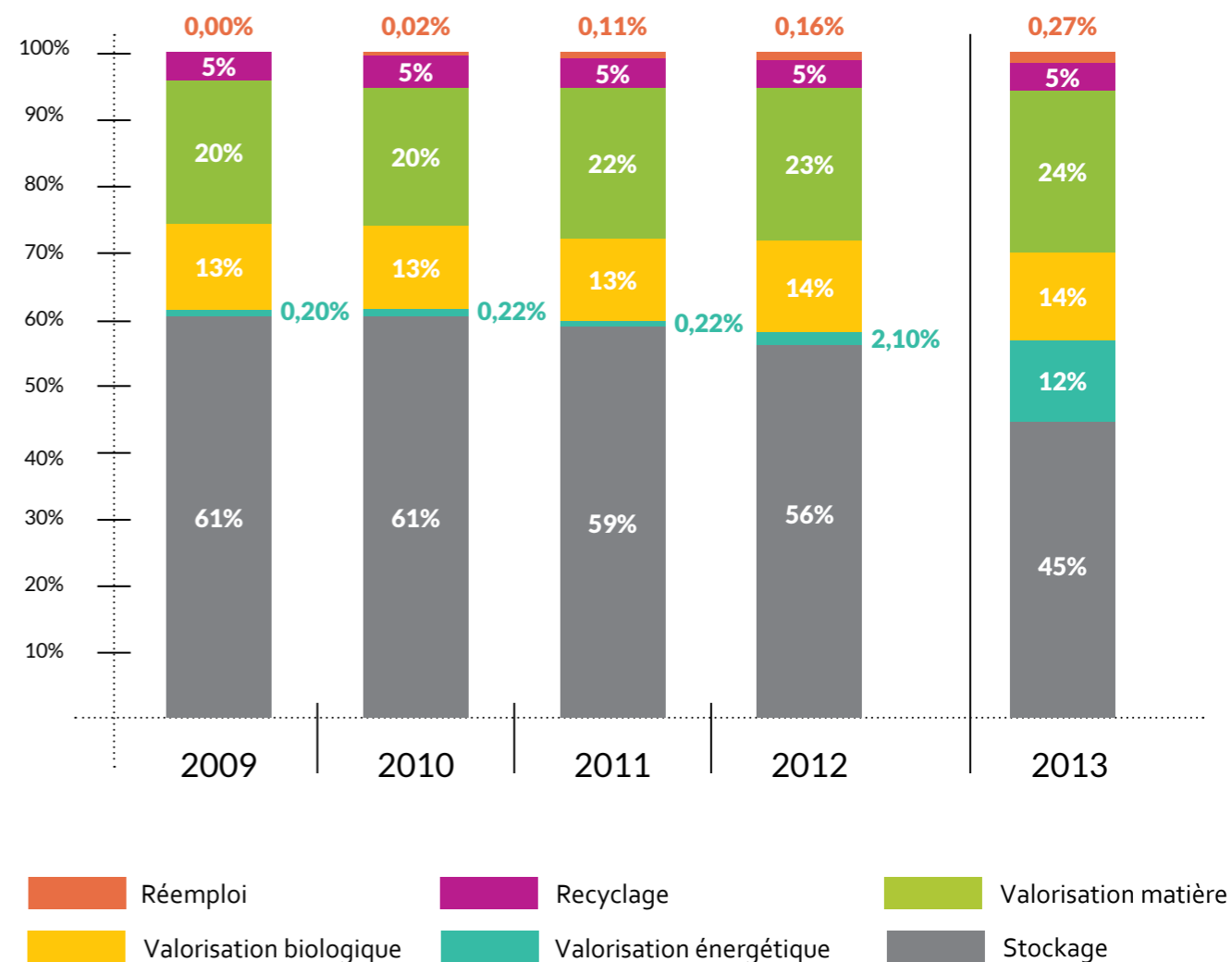
BILAN DE LA VALORISATION ET DU TRAITEMENT

		DECHETS MENAGERS TRAITES (EN TONNES)				
		2009	2010	2011	2012	2013
REEMPLOI	Textiles	-	89	396	600	943
RECYCLAGE	Huiles usagées	345	303	348	336	255
	Verre	18 545	18 132	18 667	18 383	18 611
VALORISATION MATIERE	Centres de tri : déchets d'emballages	40 338	41 038	42 546	41 937	41 042
	Déchets de déchèteries : ferraille/cartons/bois/pneus/piles/batteries/ lampes, tubes/cartouches/DEEE/placoplâtre, gravats valorisés, etc.	34 806	33 960	40 840	41 495	42 920
VALORISATION BIOLOGIQUE	Déchets verts	43 572	39 819	38 131	40 008	37 487
	FFOM	5 347	8 720	9 862	10 061	10 301
VALORISATION ENERGETIQUE	DASRI	4	5	7	6	5
	DDS	733	800	803	871	818
	Déchets ménagers résiduels	-	-	-	6783	36 719
	Encombrants	-	-	-	-	4083
STOCKAGE	Déchets ménagers résiduels	161 034	157 363	155 493	146 531	101 508
	Encombrants	41 065	42 189	39 124	36 602	30 038
	Gravats non valorisés	20 219	19 811	21 339	20 597	20 799
	Déchets ménagers résiduels stabilisés*	-	-	-	-	3 940
	Total	366 008	362 229	367 556	364 210	349 470**
Total en kg/hab		563,4	569,6	562,8	554,9	530

* Déchets ménagers résiduels humides compostés avant stockage (perte de 30 à 40% d'eau).

** Nombre ne prenant pas en compte les tonnages de déchets ménagers stabilisés en stock sur le pôle Vernéa

EVOLUTION DES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT



OBSERVATIONS :

La mise en service du pôle Vernéa le 16 novembre 2013 a permis d'améliorer de manière significative les performances de valorisation du VALTOM. Ainsi, près de **50 000 tonnes** ont été détournées du stockage au profit de la valorisation énergétique qui atteint presque les **12%** en 2013 (contre **2%** en 2012).

Le taux de valorisation matière reste constant, mais il devrait augmenter très fortement en 2014 avec la réutilisation des gravats de mâchefers en sous-couche routière.

Pour 2013, le taux de valorisation (réemploi, recyclage, matière, biologique et énergétique) dépasse les **55%** pour **44%** en 2012 avec seulement 3 mois de fonctionnement du pôle Vernéa, ce qui laisse présager des résultats 2014 proches des **70%** de valorisation et une diminution de **50%** des tonnages envoyés en stockage.

CONTRIBUTION MOYENNE :

109 €/an

C'est la contribution pondérée pour un habitant

(recettes perçues auprès des particuliers divisées par la population municipale du VALTOM)

INDICATEURS FINANCIERS

Afin d'harmoniser les données issues du rapport public sur la qualité et le prix d'élimination des déchets de chaque collectivité adhérente, les calculs sont basés sur la population municipale.

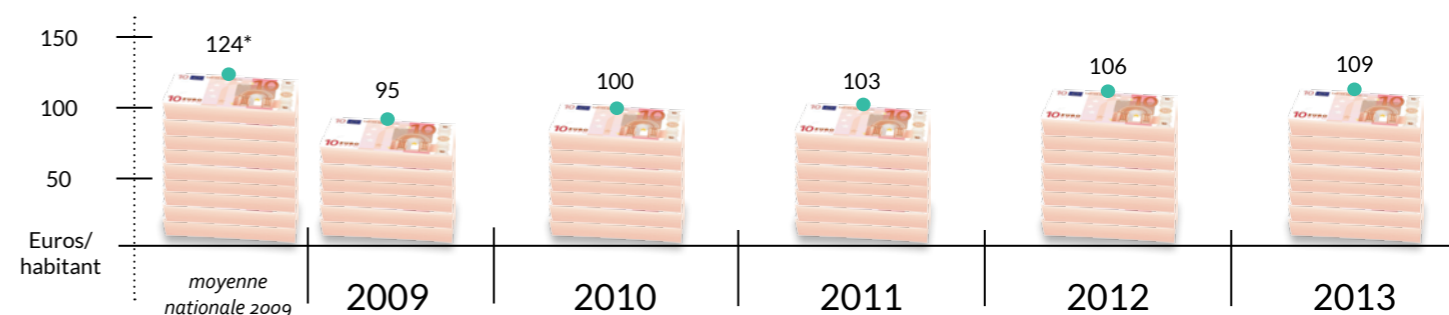
Ces valeurs sont à interpréter selon l'impact plus ou moins important du tourisme.

Le tableau ci-dessous décrit les dépenses et le financement de l'élimination des déchets ménagers en 2012.

38

39

EVOLUTION DU COÛT DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM



* La Cour des Comptes constate que les coûts continuent d'augmenter : environ 6%/an depuis quelques années (données nationales)

	DEPENSES			FINANCEMENT DE LA GESTION DES DECHETS						
	POPULATION MUNICIPALE (1/01/2014)	TOTAL DES DÉPENSES POUR LA GESTION DES DÉCHETS	COÛT COMPLET DÉPENSES EN €/HAB MOYENNE	MODE DE FINANCEMENT	RECETTES 2013 PERÇUES AUPRÈS DES PARTICULIERS	CONTRIBUTION MOYENNE PAR HAB.	REDEVANCE SPÉCIALE (RS) ET REDEVANCE SPÉCIFIQUE	AUTRES RECETTES 2013 (Eco-organismes, subventions, vente matériaux...)	TOTAL DES RECETTES	DÉPENSES PAR HAB. ET PAR AN (COÛT AIDÉ)
Ardes Communauté	2 028	343 010 €	169 €	TEOM et RS	309 034 €	152 €	-	24 940 €	333 974 €	157 €
CC Entre Allier et Bois Noirs	6 468	751 099 €	116 €	TEOM et RS	633 796 €	98 €	16 698 €	87 196 €	748 055* €	100 €
CC Pays de Courpière	8 264	1 183 907 €	143 €	TEOM et RS	1 053 679 €	128 €	27 355 €	175 247 €	1 256 280 €	119 €
Clermont Communauté	281 727	36 187 133 €	128 €	TEOM	29 145 274 €	103 €	-	11 444 827 €	40 590 101 €	88 €
SICTOM des Combrailles	17 825	2 212 144 €	124 €	TEOM	2 126 362 €	119 €	-	151 614 €	2 277 976 €	116 €
SICTOM des Couzes	26 096	2 768 943 €	106 €	TEOM et RS	2 543 138 €	97 €	42 313 €	426 466 €	3 011 917 €	88 €
SICTOM Issoire Brioude	92 059	11 799 638 €	128 €	TEOM, contribution des communes et RS	10 216 836 €	111 €	220 361 €	2 091 423 €	12 528 621 €	103 €
SICTOM Pontaugur-Pontgibaud	18 413	2 405 764 €	131 €	REOM	2 063 365 €	112 €	-	844 522 €	2 907 887 €	85 €
SIVOM d'Ambert	28 044	4 146 972 €	148 €	TEOM et RS	2 963 444 €	106 €	78 750 €	1 775 755 €	4 817 949 €	82 €
SMCTOM Haute-Dordogne	16 093	2 418 947 €	150 €	REOM	2 118 906 €	132 €	-	259 166 €	2 378 072 €	134 €
Syndicat du Bois de l'Aumône	162 386	19 554 782 €	120 €	TEOM, contribution des communes et RS	18 989 313 €	117 €	1 245 759 €	3 700 709 €	23 935 781 €	90 €
TOTAL VALTOM 2013	659 403	83 772 340 €	127 €	Mixte	72 163 147 €	109 €	1 631 236 €	20 981 866 €	94 776 249 €	93 €
ANNEE 2012	656 306	79 678 967 €	121 €	Mixte	69 686 595 €	106 €	1 498 387 €	15 592 060 €	88 436 149 €	95 €
Evolution 2012/2013	+0,47%	+5,14%	+4,64%	-	+3,55%	+3,07%	+8,87%	+34,57%	+7,17%	-2,74%

Coût complet : Total dépenses / population municipale

Contribution : Recettes particuliers uniquement / population municipale

RS : Redevance Spéciale

Coût aidé : Total dépenses - recettes hors TEOM / population municipale

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ; REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

* Redevance d'équilibre = 10 364 €

11

collectivités adhérentes au VALTOM versent une cotisation à l'habitant pour financer les services du VALTOM

7,30€/TTC/Hab.

c'est la contribution des collectivités en 2013 qui se répartit ainsi :

3,09€ TTC

pour le traitement des déchets verts

4,21€ TTC

pour le budget général (études, investissement)

EN CHIFFRES

2
Valmag

250
abonnés

COMMUNICATION

LE VALMAG

Magazine d'information diffusé à l'ensemble des élus, leaders d'opinion du territoire et aux 250 abonnés

2 numéros du Valmag sont parus en 2013 :

JUIN 2013 - VALMAG 17 - édité à 4 000 exemplaires

Au sommaire :

Traitement des déchets ménagers : Combien ça coûte ?

OrganiCité® : 3 territoires prennent en main leurs biodéchets

Pôle Vernéa : Premiers essais

Transport : Au cœur d'un centre de transfert des déchets ménagers



DECEMBRE 2013 - VALMAG 18 - édité à 4 000 exemplaires

Au sommaire :

OrganiCité® : En actions !

Vernéa : Une installation pour traiter et valoriser vos déchets. Des mesures pour une exploitation exemplaire.

Transport : Un projet toujours sur les rails. Où vont vos déchets ménagers ?

Tous les numéros du Valmag sont téléchargeables sur le site www.valtom63.fr

WWW.VALTOM63.FR

CREATION DU RESEAU COM

Un réseau communication a été créé en 2013. Celui-ci réunit l'ensemble des communicants des collectivités afin de partager l'information, les retours d'expérience et échanger pour favoriser la cohérence, l'harmonie des messages et la mutualisation. 2 réunions par an sont organisées.

EVENEMENTS

INAUGURATION DE LA SALLE GABRIEL GAY

La salle de réunion du VALTOM a été rebaptisée Salle Gabriel GAY en hommage au précédent Président du VALTOM décédé en janvier 2013. Famille, élus et personnel du syndicat étaient réunis à cette occasion.

VISITE OFFICIELLE DU PÔLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

Le 13 décembre 2013, la mise en exploitation du pôle multifilières Vernéa a été marquée par la visite officielle de M. le Préfet de Région, Préfet du Puy-de-Dôme et d'élus locaux. Une centaine de personnes ont participé à l'évènement médiatisé nationalement et localement.

EN CHIFFRES

2 300
visites / mois

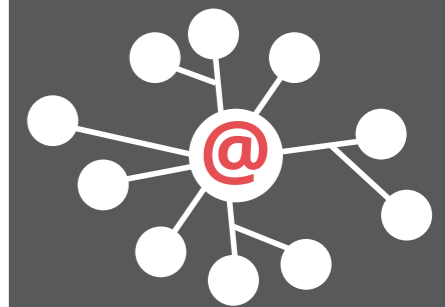
+43%
de visites en 2013

28
actualités mises en ligne

2
newsletters

470
abonnés à la newsletter

2
conférences de presse



LA SYNTHÈSE

DMA

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

produits sur le territoire du VALTOM
(Porte-à-porte, points d'apport volontaire et déchèteries)

355 700 tonnes

539 kg/hab/an

COLLECTE

PORTE-A-PORTE

Papiers journaux / emballages recyclables : 39 393 tonnes
Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) : 10 301 tonnes
Résiduels : 151 362 tonnes

TOTAL : 201 056 tonnes
304,9 kg/hab/an

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Papiers journaux / emballages recyclables : 1 649 tonnes
Verre : 18 611 tonnes
Huile : 255 tonnes
Textiles : 943 tonnes

TOTAL : 21 458 tonnes
32,5 kg/hab/an

DECHETERIES

Apports : 133 182 tonnes
Encombrants hors déchèteries : 829 tonnes

TOTAL : 134 011 tonnes
203,2 kg/hab/an

2013 : 109 €/hab/an (collecte et traitement)

TRANSPORT

TRANSPORT VERS LES CENTRES DE TRI ET DE TRAITEMENT DONT

67 495 tonnes
via des centres de transfert :

62 606 tonnes
de déchets ménagers résiduels

4 889 tonnes
de déchets d'emballages

VALORISATION ET TRAITEMENT

REEMPLOI

0,3% des déchets produits
TOTAL : 943 tonnes

RECYCLAGE

5,4% des déchets produits
TOTAL : 18 866 tonnes

VALORISATION MATIERE

24% des déchets produits
TOTAL : 83 962 tonnes

VALORISATION BIOLOGIQUE

13,7% des déchets produits
TOTAL : 47 788 tonnes

VALORISATION ENERGETIQUE

11,9% des déchets produits
TOTAL : 41 625 tonnes

STOCKAGE

44,7% des déchets produits
TOTAL : 156 285 tonnes



VALTOM
Valorisons notre avenir

1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
TÉL. 04 73 44 24 24 - FAX. 04 73 44 24 20
WWW.VALTOM63.FR